

2015

Actes de conférence

Bâtir une ville en santé : un rôle gagnant
pour les élus

Organisée par l'Association pour la santé publique du
Québec et la Coalition québécoise sur la problématique du
poids, le 12 mai 2015



CONFÉRENCE

BÂTIR UNE VILLE EN SANTÉ

Un rôle gagnant pour les élus



*Chaque action
bien ciblée compte*



Ces actes de conférences ont été produits dans le cadre de la conférence « Bâtir une ville en santé : un rôle gagnant pour les élus » tenue le 12 mai 2015 à Montréal. La conférence a pu avoir lieu grâce au soutien du Partenariat canadien contre le cancer, de Santé Canada, ainsi que de Benoît Dorais, maire du Sud-Ouest, Marvin Rotrand, conseiller de Snowdon, Réal Ménard, maire de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Russell Copeman, maire de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Domenico Moschella, conseiller de Saint-Léonard Est.

Toute reproduction totale ou partielle n'est permise qu'en mentionnant la source.

ISBN-978-2-920202-70-2

Table des matières

Équipe de rédaction	1
Mot d'ouverture	2
Mot de l'animatrice	3
Les objectifs de la journée	4
Sommaire des présentations	5
Tabac : Que peuvent faire les villes ?	5
Aménager nos villes pour demeurer actifs au quotidien.....	7
Jeux libres et espace public.....	11
Favoriser un mode de vie physiquement actif : L'expérience des élus.....	13
Mot du maire de Montréal	17
Alimentation dans les villes : Tout un menu de possibilités !.....	20
Favoriser la saine alimentation : L'expérience des élus	23
Cultiver sa ville : L'expérience des élus	26
« Prendre soin de notre monde »	28
Mots de clôture	29
Annexe 1 : Programmation de la journée	31
Annexe 2 : Présentation de Geneviève Bois	33
Annexe 3 : Présentation de Corinne Voyer	36
Annexe 4 : Présentation de Jean-François Pinsonneault	39
Annexe 5 : Présentation de Clara Couturier	41
Annexe 6 : Présentation de Adèle Antonioli	44
Annexe 7 : Présentation de Hélène Laurendeau	48
Annexe 8 : Présentation de Anne-Marie Morel	49
Annexe 9 : Présentation de Ghalia Chahine	52
Annexe 10 : Présentation de Geneviève Guérin	53
Annexe 11 : Présentation de Alan DeSousa	56
Annexe 12 : Présentation de Marvin Rotrand	60
Annexe 13 : Présentation de Jean-Philippe Vermette	63

Équipe de rédaction

Conceptualisation, rédaction et conception graphique

Maude Dionne, M. Sc.

Professionnelle de recherche, Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité, Institut de cardiologie et de pneumologie de Québec.

Conceptualisation et rédaction

Judith Lapierre, Ph. D.

Professeure-chercheure, Faculté des sciences infirmières, Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité, Université Laval.

Référence suggérée :

Dionne, M. & Lapierre, J. (2015). Actes de conférences : « Bâtir une ville en santé : Un rôle gagnant pour les élus ». Faculté des sciences infirmières – Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité (Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec), Université Laval. Conférence réalisée à Montréal, le 12 mai 2015.

Ces actes de conférences ont été produits dans le cadre de l'activité thématique « Bâtir une ville en santé : un rôle gagnant pour les élus », tenue le 12 mai 2015. Toute reproduction totale ou partielle n'est permise qu'en mentionnant la source.

Mot d'ouverture

Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette journée unique, qui s'inscrit sous le signe du partage, du dialogue et de l'action. J'aimerais saluer l'idéateur de cet événement, Monsieur Marvin Rotrand, et remercier nos partenaires : Santé Canada, le Partenariat canadien contre le cancer, l'équipe de Coalition Montréal, ainsi que tous les collaborateurs qui ont répondu favorablement à l'appel de Corinne Voyer, directrice de la Coalition québécoise sur la problématique du poids, sans qui cette journée n'aurait jamais connu un tel succès.



Ce qui nous réunit, c'est notre passion commune de cette valeur universelle, ce droit fondamental de toute personne qu'on tient trop souvent pour acquis et qu'on appelle la santé. Pour bâtir une ville en santé, les citoyens doivent être eux-mêmes en santé. À l'Association pour la santé publique du Québec, nous savons que préserver la santé est partagé par l'ensemble des élus municipaux. Prioriser la santé est important, parce que 50 % de la population du Québec, de 12 ans et plus, souffre d'au moins une maladie chronique, que ces maladies représentent un fardeau économique et social extrêmement lourd et que les enfants d'aujourd'hui formeront la première génération, depuis longtemps, à avoir une espérance de vie moins longue que celle de leurs parents. Voilà qui porte à réfléchir. La solution consiste à investir et, surtout, à agir en prévention. C'est la clé. Prévenir, c'est guérir. Ainsi, nous savons que 80 % des cas de maladies cardiovasculaires et d'accidents vasculaires cérébraux, 80 % des cas de diabète de type 2 et 50 % des cancers sont évitables en adoptant de meilleures habitudes de vie.

Les municipalités ont le pouvoir de rendre les environnements plus favorables à l'adoption de saines habitudes de vie et de faciliter les choix santé des citoyens. Chaque municipalité joue un rôle stratégique dans la promotion de la santé et du bien-être et, par ricochet, dans la prévention des maladies chroniques. Quelques exemples éloquentes, comme faciliter l'accès aux fontaines d'eau, donner un véritable choix santé économique, écoresponsable, le design urbain, le système de transport et l'occupation du sol, ont des effets bénéfiques sur l'activité physique, l'alimentation, la prévention de l'obésité et aident à prévenir les maladies chroniques. L'aménagement d'une piste cyclable comporte plusieurs avantages et encourage un mode de déplacement actif, réduit les gaz à effets de serre, les embouteillages, la pollution (air et bruit), augmente les niveaux d'activité physique et favorise les interactions sociales. Tout le monde gagne à penser santé et à agir en prévention. Les actions des élus confirment l'importance du rôle des municipalités dans la création de milieux favorables à la santé. Chacune de nos interventions démontre les impacts immédiats positifs sur les environnements et les modes de vie des citoyens. Des spécialistes et des élus unissent leurs forces aujourd'hui et leurs connaissances afin de faire le point sur les plus récentes données scientifiques et économiques et parler des mesures concrètes pour favoriser des choix santé pour la population.

Lucie Granger, Adm.A., ASC

Directrice générale de l'Association pour la santé publique du Québec

Mot de l'animatrice

Je remercie l'Association pour la santé publique du Québec et la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) de m'avoir élue animatrice de la journée. On a eu près de 330 inscriptions et parmi vous, nous retrouvons notamment des gens d'organisations non gouvernementales ou de la fonction publique, des élus, des attachés politiques, des partenaires de la Coalition Poids et des professionnels de la santé. Nous formons donc un groupe multidisciplinaire, ce qui permettra de joyeux échanges tout au long de la journée.



En 2010, le gouvernement du Québec m'avait demandé d'être ambassadrice des saines habitudes de vie pour mener une tournée auprès des maires dans la province du Québec. J'ai formé une équipe avec deux hommes compétents possédant des talents différents et complémentaires, Jean-Guy Breton et Stéphane Quintal. L'objectif de la tournée était de poursuivre et d'intensifier les efforts des municipalités, en mettant en place des environnements favorables, et de les valoriser auprès des jeunes et des familles. Nous avons sillonné les routes du Québec dans 13 municipalités, dans les régions de Québec, la Gaspésie, le Saguenay, l'Outaouais et bien d'autres. Après des discussions avec les maires et leurs équipes, nous les invitons à signer une déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie. Ainsi, les maires s'engageaient à avoir une action concrète par année. Nous leur remettons un menu d'actions possibles pour améliorer les habitudes alimentaires, l'activité physique ou les environnements.

Aujourd'hui, nous avons un programme intéressant et les périodes de discussions seront enrichissantes et inspirantes.

Je vous souhaite une bonne journée.

Hélène Laurendeau, B.Sc. Nut., M.Sc.
Animatrice de la journée

Les objectifs de la journée

Les objectifs de la journée sont de permettre aux participants de :

1. Connaître des pistes d'action relevant du pouvoir des municipalités permettant d'améliorer la santé et le bien-être des citoyens;
2. Reconnaître l'impact des décisions municipales sur la santé des citoyens;
3. Identifier les ressources disponibles pour soutenir les acteurs municipaux dans la mise en place de leurs initiatives, politiques et règlements visant à contribuer à une meilleure santé et au mieux-être des citoyens;
4. Reconnaître les avantages pour les municipalités de contribuer à la santé de leurs citoyens.



Sommaire des présentations

TABAC : QUE PEUVENT FAIRE LES VILLES?

Dre Geneviève Bois, porte-parole, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

Il existe trois façons pour les villes d'agir dans la lutte au tabagisme, soit protéger les non-fumeurs, mettre de la pression sur le gouvernement provincial et paver le chemin vers une mesure provinciale. Afin d'illustrer l'état de la situation, le tabac tue encore 104 000 Québécois par année et il demeure la 1^{re} cause de mortalité, de morbidité et d'hospitalisations. Toutefois, le taux de tabagisme connaît une certaine stagnation. L'âge d'initiation est de 13,3 ans et cela se traduit par 250 nouveaux jeunes qui s'initient chaque semaine au tabac, au Québec.

En comparant les taux de tabagisme par ville, nous voyons que Montréal est à 21 %, comparativement à Ottawa (14 %) et Vancouver (16 %), dont les taux sont beaucoup plus faibles. Certains exemples prometteurs sont à suivre, tels que Vancouver, Gatineau et Côte-Saint-Luc, pour leurs réglementations des espaces non-fumeurs, dont les terrasses, les centres d'achats, les édifices municipaux, les terrains de jeux, les parcs et les plages. Il est aussi important de penser aux événements spéciaux et aux festivals. Cependant, peu de villes au Québec vont plus loin que la province, alors que c'est une stratégie plus commune dans le reste du Canada. Le gouvernement du Québec a récemment déposé le projet de loi provincial 44, qui cible notamment les terrasses. Néanmoins, il ne vise pas les événements, les terrains de jeux, les parcs et les plages. Par conséquent, il y a de la place aux actions novatrices dans la province.

Plusieurs stratégies s'offrent aux municipalités. Il faut agir sans attendre, prendre des mesures positives et garder à l'esprit que la santé des enfants est l'affaire de tous. Offrir un environnement non tabagique dans lequel grandir est facile à faire et rend les citoyens bien satisfaits. La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac encourage les municipalités à soutenir la campagne « 10 dans 10 ». Montréal a adopté une motion « 10 dans 10 » et, au Québec, on dénombre dix municipalités qui l'ont aussi adoptée.

Pour en savoir plus : www.cqct.qc.ca

Justine McIntyre, conseillère de la ville, Bois-de-Liesse, Pierrefonds-Roxboro

Toute bonne politique opère sur trois axes. L'axe 1 est de ne pas commencer à fumer. En 1990, 40 % des Montréalais de 15 ans et plus fumaient. Aujourd'hui, c'est 21 %, mais on peut faire mieux. Il y a une perception autour de l'acte de fumer, qui change pour le mieux grâce aux campagnes de sensibilisation sur les effets néfastes du tabagisme. Qui sont les plus vulnérables ? Un graphique de la Direction de santé publique de Montréal, tiré de l'enquête topo 2012, montre que 25 % de la population fume dans les quartiers défavorisés, qu'il y a 27 % de fumeurs dans la population ayant un trouble de santé mentale, que 22 % de ceux qui n'ont pas de médecin de famille fument et que le tabagisme s'élève à 39 % chez ceux qui ont une consommation d'alcool élevée. Comment atteindre ces communautés ? En regardant la carte de Montréal, dans tous les secteurs favorisés, le taux de fumeurs est plus bas que dans les quartiers défavorisés. Les jeunes sont susceptibles de s'initier au tabac, car ils cherchent à se différencier des parents, à se rebeller.

Qu'est-ce qu'on peut faire ? Il faut présenter des modèles de vie et des modèles médiatisés. Lorsqu'il y a une normalisation autour de l'acte de fumer sur les terrasses, dans les parcs et les autres espaces publics, l'acceptation sociale est là. Une autre chose est la glamourisation de fumer, par exemple Don Draper dans *Mad Men*. Il faut des modèles attirants disant que fumer n'est pas sexy et rend malade. Il y a une campagne anti-tabac de la Commission européenne faite avec le Barça (l'équipe de football de Barcelone). Les joueurs y sont des modèles positifs. Cette campagne de sensibilisation, dont les messages sont : « Les ex-fumeurs, rien ne les arrête! » ou encore « *Ex-smokers look better, smell better, feel better and have more money.* », est jumelée avec des campagnes de cessation tabagique à l'aide d'une application, le *FCB iCoach*. Celle-ci permet d'avoir des conseils, des informations et des encouragements personnalisés de la part des joueurs, des entraîneurs et d'autres membres du personnel du Barça. La ville peut faire des activités et les encadrer, avoir des espaces pour les jeunes pour trouver une passion, que ce soit l'activité physique, le plein air ou l'art, parce que quand on est passionné, on s'accroche à la vie et pas à d'autres choses.

L'axe 2 est de soutenir la cessation tabagique. Cela se fait surtout avec les partenaires communautaires de 1^{re} ligne, tels que les Centre de santé et de services sociaux (CSSS), les employeurs et autres. L'enquête topo 2012 révèle qu'un fumeur sur quatre à Montréal serait prêt à entamer la cessation, mais il a besoin d'aide. On a des services, comme le Centre d'abandon du tabagisme, disponibles dans les CSSS, des services téléphoniques, les messages textes, la ligne *J'arrête* de la Société canadienne du cancer et la campagne annuelle de Capsana, « *J'arrête, j'y gagne* ». Lorsque quelqu'un se présente à l'hôpital, au CSSS, au Centre jeunesse et autres, on devrait lui demander : « *Est-ce que vous fumez ?* » et « *Avez-vous besoin d'aide ?* », pour les diriger vers les bons services. Lorsque le soutien d'une personne qui arrête de fumer est combiné à une thérapie de remplacement de la nicotine, les chances de succès sont trois fois plus grandes.

Enfin, l'axe 3 vise à protéger les citoyens des effets secondaires dans l'environnement. Il faut faire connaître les effets négatifs du tabac à l'intérieur des bâtiments et s'attaquer aux terrasses : même s'il y a plus de circulation d'air, quand on s'assoit entouré de fumeurs, ce n'est pas agréable. Il faut créer des périmètres autour des bâtiments publics, augmenter le prix du tabac, standardiser l'emballage, mener des campagnes de sensibilisation, resserrer la réglementation des endroits où on peut fumer et restreindre l'usage de nouveaux produits, comme la *e-cigarette* et le tabac aromatisé.

Période d'échanges

Une préoccupation quant à la stratégie d'augmentation des prix pour les cigarettes et l'impact que cela peut avoir sur la clientèle déjà défavorisée a été discutée. Quelques solutions et propositions ont été identifiées, telles que communiquer différents modèles et soutenir la cessation tabagique en ayant, entre autres, des services de première ligne avec les pharmaciens qui participeraient à des ordonnances collectives. Il faudrait aussi soutenir la formation de ces derniers sur le tabagisme. Il est aussi important de souligner que les thérapies de remplacement de la nicotine sont subventionnées pour la population défavorisée. Les campagnes de prévention fonctionnent mieux chez les plus nantis. La hausse du prix fait mal, mais c'est la première façon de réduire le tabagisme. Les études démontrent que cette stratégie fonctionne particulièrement bien chez les jeunes et les personnes défavorisées et permet la réduction des inégalités en santé.

Il faut soutenir la hausse du prix du tabac au niveau provincial, puisque le Québec demeure la province canadienne où les produits du tabac coûtent le moins cher.

Certaines municipalités ont déjà pris des initiatives pour organiser des événements sans fumée, tels que dans la région de Lanaudière, où le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) offre gratuitement la location de drapeaux pour ce type d'événement.

Pour contrer le tabagisme, il doit y avoir un mouvement global, un travail synergique, une responsabilité collective entre les organisations et les villes afin que cela s'inscrive dans les mœurs sociales. Le tabagisme est une problématique qui relève davantage du politique que du technique. Les élus craignent les réactions du public. Il y aura un rythme à respecter, qui demandera plus de volonté. La lutte au tabac fait aussi partie de l'image d'une ville et de son environnement. En ce qui a trait aux logements sans fumée, il est légal d'interdire de fumer dans les appartements et sur les balcons au Québec. Cela se fait d'ailleurs plus naturellement dans les logements dispendieux.

AMÉNAGER NOS VILLES POUR DEMEURER ACTIFS AU QUOTIDIEN

Corinne Voyer, directrice, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Au Québec, 57 % des adultes souffrent d'un excès de poids et un enfant québécois sur quatre est dans cette situation. Cela se traduit par un impact économique de 1,5 milliard de dollars par année. Seuls 7 % de jeunes sont suffisamment actifs, c'est-à-dire qu'ils pratiquent un minimum de 60 minutes d'activité physique par jour.

Pourquoi les municipalités doivent-elles s'impliquer ? Un sondage, réalisé par IPSOS, au printemps 2015, révèle que sept citoyens sur dix croient que les élus doivent en faire plus. Aménager nos milieux de vie, pour permettre aux citoyens d'être actifs au quotidien, est bénéfique pour la municipalité : c'est d'abord un pouvoir d'attraction sur les citoyens et les futurs citoyens. C'est l'occasion d'offrir un milieu de vie de qualité, renforcer la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance et encourager la mobilisation des intervenants de la communauté. Cela encourage également la participation des citoyens à la vie politique et sociale, attire de nouveaux résidents et des investisseurs, en plus de travailleurs. Enfin, cela engendre un potentiel récréotouristique. En plus de ces atouts, plusieurs avantages économiques se présentent aux municipalités qui favorisent l'activité physique, en raison de la vitalité et la productivité de la population : des recettes fiscales (hausse de la valeur foncière des propriétés), des réductions des dépenses de transport des ménages et du coût des infrastructures (aménagement de sentiers piétonniers vs autoroute). C'est aussi avantageux pour l'économie locale, puisque les cyclistes et les piétons ont tendance à acheter à proximité de chez eux. Au niveau récréotouristique, 131 millions de dollars étaient rapportés par le cyclisme au Québec. Par ailleurs, les avantages concernent aussi l'environnement et la sécurité des citoyens. Cela peut avoir un impact considérable sur la congestion routière. Par exemple, à Montréal, c'est une perte de plus de 1,5 milliard de dollars par année qui pourrait être réduite par le transport en commun et le transport actif.

En plus, cela peut réduire la production de gaz à effet de serre et les îlots de chaleur, ce qui a un impact environnemental intéressant. Sans oublier qu'une ville, où la circulation automobile est moins dense, favorise le sentiment de sécurité et les gens sont plus enclins à sortir de chez eux. Cela joue aussi sur le sentiment d'appartenance et sur la réduction de la criminalité.

Quelles actions pouvez-vous faire pour devenir une ville active? D'abord, pour réduire le volume de circulation automobile, il faut cesser d'accroître la capacité routière, améliorer l'offre et le service de transport collectif en pensant à l'intermodalité, avoir une plus grande part d'investissements, prévoir des voies réservées au transport collectif, ainsi que limiter les espaces de stationnement.

La Direction de santé publique de Montréal a créé une carte sur la « *distribution géographique des piétons blessés entre 1998 et 2008* ». Diminuer la vitesse des véhicules est une autre clé de succès et cela passe par des mesures d'apaisement de la circulation et des aménagements physiques durables. Rétrécir les voies, empêcher les voitures de se stationner aux intersections et augmenter les temps de traversée pour les piétons sont des moyens de sécuriser les intersections et décourager l'usage de l'automobile.



En termes d'occupation du territoire, les quartiers densément construits, où plusieurs commerces et services sont présents, où la connexité des rues facilite les déplacements à pied et où l'on retrouve des trottoirs, des sentiers pédestres et des pistes cyclables, augmentent la pratique d'activité physique et favorisent l'achat local. Les quartiers aménagés de la sorte permettent aux citoyens d'effectuer entre 30 et 45 minutes d'activité physique supplémentaire par semaine. Malheureusement, au Québec, seuls 30 % des enfants se rendent à l'école à pied et à vélo. Pour encourager les déplacements actifs sur son territoire, la ville de Sainte-Julie a créé un périmètre de sécurité autour des écoles, où il est impossible d'amener son enfant en voiture.

En ce qui a trait aux parcs et aux espaces verts, ceux-ci doivent être fonctionnels, sécuritaires, accessibles, versatiles (courir et jouer) et pas seulement prévus pour des espaces de détente. Selon un récent sondage, 91 % des citoyens appuient le développement de parcs pour tous les âges. Il est suggéré de maximiser l'espace public par l'utilisation des ruelles et de transformer certains terrains de stationnement, par exemple.

Pour ce qui est des infrastructures, il importe de s'assurer que les installations sportives et récréatives soient adéquates. Les Jeux du Québec représentent une occasion d'investissement à considérer. Il faut penser à ce que ces installations soient accessibles à tous. Pour les milieux plus défavorisés, il y a des politiques de subventions possibles à instaurer pour encourager les familles à participer. Finalement, il faut faire bouger davantage nos citoyens l'hiver et, pour cela, il faut prioriser le déneigement et le déglacage des trottoirs et pistes cyclables, déneiger les parcs et, par exemple, permettre aux citoyens de glisser dans les parcs. Je vous invite à vous engager à réaliser une action par année pour encourager un mode de vie physiquement actif. Pour en savoir plus : www.cqpp.qc.ca

Jean-François Pinsonneault, conseiller en aménagement, Service de la diversité sociale et des sports, ville de Montréal

À l'automne 2014, la ville est devenue la première partenaire de l'initiative *Montréal physiquement active*. Les actions menées visent à contrer la sédentarité, selon la vision élaborée dans le cadre de la *Politique du sport et de l'activité physique* et du principe du plan d'action régional. Montréal est un partenaire engagé, mais il faut travailler en partenariat avec la communauté à des actions concertées. *Montréal physiquement active* doit alors s'inscrire dans le maillage régional, afin de pouvoir poursuivre les efforts pendant plusieurs années.

La réalité est percutante : 70 % des jeunes montréalais n'atteignent pas la norme recommandée en matière d'activité physique. Par ailleurs, 75 % des jeunes passent plus de deux heures par jour devant un écran. Les actions soutenues par *Montréal physiquement active* autour de la *Table intersectorielle régionale* ont été appliquées dans cinq commissions scolaires du territoire. Les jeunes passent 18 heures en moyenne par semaine au service de garde, en plus des 25 heures en enseignement et des heures devant l'écran. Le risque d'être sédentaire augmente toujours.

Montréal a adopté la *Charte internationale de Toronto* pour l'activité physique, qui interpelle tous les acteurs du monde à implanter des conditions qui favorisent un mode de vie physiquement actif. La Ville voit ainsi trois éléments principaux sur lesquels intervenir pour atteindre les objectifs : la mobilisation intersectorielle forte, le partage de données probantes et de connaissances, qui visent à faciliter une prise de décision efficace (ex. : enquête topo 2012), puis le soutien à des investissements stratégiques pour faire en sorte qu'ensemble tous les acteurs puissent venir agir sur le continuum de vie de la population.

Il y a un plan d'action régional mobilisateur, une vision, des principes et des priorités d'action ciblées pour faire en sorte qu'en 2025, Montréal soit une métropole physiquement active inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour son milieu de vie et son dynamisme sportif. Les quatre axes d'intervention du projet sont : l'aménagement urbain des milieux de vie physiquement actifs, l'accessibilité des déplacements actifs et de plein air urbain, la valorisation de la pratique d'activité sportive et ses événements et la promotion et communication d'un mode de vie physiquement actif. La cible est d'augmenter la proportion des 12-17 ans qui appliquent la recommandation d'activité physique, qui est d'en faire 60 minutes par jour. On veut l'augmenter de 30 à 35 % en 2017, 40 % en 2021 et 45 % en 2025. On souhaite diminuer de 10 % la sédentarité de la population montréalaise. La Ville est un partenaire engagé dans le patrimoine social et économique. La valeur des équipements récréatifs et sportifs est de 1,5 milliard de dollars et celle des plateaux sportifs et des parcs, en ce qui concerne l'aménagement, est de 4,8 milliards de dollars. La ville compte environ 1 300 parcs et le budget de fonctionnement pour les activités récréatives en 2015 équivaut à 300 millions de dollars par année. Pour être optimaux, ces montants devraient augmenter au cours des prochaines années. Il s'agit d'un enjeu colossal où il faut agir ensemble. Il y a notamment un maillage régional novateur et porteur par la *Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie*.

Pour terminer, certaines règlementations municipales seraient à ajuster, telles qu'avoir un pourcentage plus élevé que le 10 % actuel demandé pour la contribution à des fins de parcs. Ensuite, il doit y avoir une hausse substantielle des mesures d'apaisement de la circulation et des zones piétonnières.

Le fascicule sur les Quartiers verts est un document extrêmement complet sur les différentes mesures qui peuvent être prises. Enfin, on doit s'assurer que nos milieux de vie et l'offre commerciale de proximité soient de qualité. Demeurer actif au quotidien et en faire la promotion, tel qu'on le fait dans 17 grands rassemblements actifs qui ont lieu à Montréal, en lien avec le *Défi Santé 5/30 Équilibre*, en plus de prix sur les environnements favorables, au cours du mois de mai 2015 pour les arrondissements qui déposent des projets, sont des stratégies gagnantes.

Pour en savoir plus : www.Mtlphysiquementactive.ca

Période d'échanges

Dans l'optique d'encourager les déplacements alternatifs et l'utilisation des transports en commun, il est proposé d'offrir des stationnements incitatifs près des lieux offrant ces services. Lors de l'aménagement des villes, il faut avoir une vision globale et complémentaire. Vivre en Ville intègre tranquillement dans les schèmes de pensée de conjuguer les plans d'aménagement et de déplacement dans les villes. L'apaisement de la circulation et le dégagement des intersections ont aussi été discutés. Malgré une loi interdisant de stationner à proximité des intersections, il semble que ce ne soit pas respecté et que cela puisse ainsi compromettre la sécurité des gens qui se déplacent en transports alternatifs et actifs. Enfin, l'environnement urbain peut favoriser le déplacement actif et c'est un enjeu des quartiers centraux de réduire la circulation. Il s'agit d'un enjeu plus macro, qui doit relever d'une politique gouvernementale ou en changeant l'aménagement du territoire.

Évidemment, l'aménagement du territoire requiert des investissements importants de la part des municipalités, puisqu'elles prennent les décisions en fonction de la durabilité. Des critères importants doivent être respectés et elles cherchent à atteindre toutes les conditions possibles, afin de viser des investissements qui seront profitables sur une longue période. Bien sûr, il y a des enjeux majeurs, notamment le vandalisme ou la mauvaise utilisation d'installations ou d'équipements.

La question du temps d'activité physique à l'école a été soulevée, notamment par la proposition de l'ajout de 30 à 60 minutes obligatoires quotidiennement, afin de développer la mentalité de bouger. C'est difficile à inculquer à travers les horaires à la fois des parents et des enfants et ce n'est pas à la portée de tous de pouvoir offrir à son enfant l'occasion de faire de l'activité physique en parascolaire. À cela, la Coalition Poids propose aux milieux scolaires des recommandations et informe qu'une politique du sport, du loisir et de l'activité physique est à venir.

En ce qui a trait au milieu rural, beaucoup d'actions sont adaptables à de plus petites villes pour amener la population à être active et manger sainement, en influençant ce qui se fait déjà et en ajoutant sans créer de nouvelles politiques ou actions. Le milieu rural utilise peu les règlementations pour les parcs et les espaces verts.

Le projet des ruelles vertes est intéressant, mais doit être facilement accessible et à proximité. Il y a certains projets de la *Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie* de Montréal pour des parcours de ruelles vertes et actives par les éco-quartiers. D'autres grandes villes l'ont fait et peuvent guider sur la façon de faire. Montréal a déjà plusieurs belles initiatives qui n'attendent qu'à être étendues avec plus d'ampleur.

JEUX LIBRES ET ESPACE PUBLIC

Clara Couturier, analyste-rechercheur, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Les médias rapportent parfois que des enfants avaient dû arrêter de jouer au hockey dans une rue ou une ruelle en raison d'une plainte du voisinage. La visibilité médiatique de ces événements permet aux gens d'apprendre que certains règlements municipaux peuvent limiter la pratique du jeu libre à proximité du domicile. Il y a une réflexion à faire sur le jeu libre dans les villes.

Certains règlements font obstacle à la pratique du jeu libre, tels que l'interdiction du jeu sur les voies publiques, le règlement sur le bruit qui vise la tranquillité et la quiétude, puis l'entrave à la circulation. Deux positions s'affrontent : s'opposer au jeu libre dans les rues et ruelles pour des raisons de sécurité, l'interdiction devenant la manière la plus simple de gérer le risque, et encourager le jeu libre autant que possible près des domiciles. La première position considère la voie publique comme ayant l'unique fonction de circuler. L'autre position est que les enfants devraient pouvoir jouer partout, puisqu'il y a d'importants taux de sédentarité, d'obésité et de surpoids. Considérant que les enfants de familles à faibles revenus pratiquent moins de sports que les autres, le jeu libre a une grande importance.

Jouer dehors a beaucoup d'avantages pour les jeunes, dont la réduction du risque d'obésité et d'embonpoint, la résolution de problèmes, les interactions sociales, l'évaluation des risques, la créativité, etc. Or, certains enfants n'ont pas accès à des parcs, terrains de jeux ou cours à proximité et les parents n'ont pas toujours le temps suffisant pour les accompagner ou assurer la surveillance.

Les règlements municipaux sont issus d'une volonté politique et reflètent une norme. Celle-ci semble changer : des citoyens s'indignent des limitations au jeu libre et cherchent des villes qui favorisent la santé pour fonder et élever leurs familles. Il est possible d'agir politiquement pour éliminer ou réduire ces obstacles au jeu en amendant ou abrogeant les règlements, tout en s'assurant que des mesures concrètes assurent la sécurité sur les voies publiques. À titre d'exemple, à Berlin, après une hausse de plaintes, d'amendes et de déménagements, la construction de murs de béton autour des garderies, allant même jusqu'à l'interdiction de jouer dehors, les élus ont amendé les règlements municipaux pour dire que le bruit des enfants n'est pas une nuisance. Cette initiative est envisagée dans d'autres pays européens, comme la Suisse.

Pour ce qui est de l'enjeu de l'entrave à la circulation, au lieu d'interdire le jeu pour des raisons de sécurité, on peut agir pour rendre le jeu sécuritaire pour tous. Les voitures et leur vitesse représentant le risque principal, il est possible d'imposer, par des mesures physiques ou réglementaires, la réduction de la vitesse et du volume de circulation dans certaines zones.

En conclusion, le jeu libre est une manière simple d'augmenter le jeu actif. Il faut ajuster les règlements pour permettre aux jeunes d'exister davantage dans les espaces publics.

Pour en savoir plus : www.cqpp.qc.ca

Me Vrouyr Makalian, CAMLEX, groupement nominal d'avocats

Un inventaire des règlements sur le jeu libre des enfants à Montréal et aux alentours révèle notamment que certains des amendements pouvant permettre de lever les obstacles au jeu libre sur la voie publique sont simples. À Verdun, par exemple, le conseil a décidé d'abroger le règlement stipulant que les enfants n'avaient pas le droit de jouer dans la rue. Il faut démystifier la réalité juridique, puisque les villes peuvent choisir d'autoriser ou encourager le jeu libre. Actuellement, il y a deux types de règlements qui limitent le jeu libre : la nuisance et le niveau de bruit, la circulation et l'occupation de la chaussée.

Cette interdiction généralisée du bruit est créée par les municipalités, puisqu'elle ne découle pas d'une tradition du droit civil québécois. Selon la jurisprudence de l'article 976 du Code civil du Québec, qui traite des inconvénients « tolérables » au sujet du voisinage, le jeu des enfants n'est pas une nuisance. En effet, les inconvénients doivent avoir un caractère anormal et exorbitant significatif pour être considérés comme un trouble de voisinage. Un cadre plus souple et tolérant à l'égard du jeu libre et de la réalité des enfants est recommandé pour permettre un rapprochement avec le droit québécois. La réglementation laisse généralement une marge de manœuvre aux policiers. Néanmoins, la création d'un régime d'exception sur cette question est possible à Montréal. Pour citer un exemple, Ville Saint-Laurent spécifie que le bruit des voitures n'est pas nuisible. Suivant cette logique, il est possible d'établir un consensus à l'effet que le bruit des enfants qui jouent n'est pas nuisible.

En ce qui concerne l'occupation de la chaussée, interdire complètement le jeu dans les rues pourrait être presque illégal. Les règlements municipaux ne peuvent pas être prohibitifs ni discriminatoires. Une ville peut déclarer des rues en tant que « rues de jeux », mais cela n'a jamais été fait de manière permanente. Certaines villes estiment qu'elles ne peuvent modifier leurs règlements sur l'occupation de la chaussée parce que cela contreviendrait au Code de la sécurité routière (article 500), qui stipule qu'on ne peut pas entraver la circulation. Or, des enfants qui jouent dans une ruelle, où la vitesse n'est déjà pas élevée, ne constituent pas une entrave à la circulation.

En conclusion, les élus municipaux, avec l'appui de leur équipe juridique, peuvent amender les dispositions réglementaires qui interdisent ou découragent le jeu libre, tout en respectant la jurisprudence québécoise.

Adèle Antonioli, chargée de projet, Projet Espaces, Alliance québécoise du loisir public

Le *Projet Espaces* est piloté par l'Alliance québécoise du loisir public et subventionné par Québec en Forme. Depuis un an et demi, avec le soutien d'un comité d'experts, plusieurs expériences ont été menées sur l'importance de donner à l'enfant des espaces de jeu libre afin qu'il apprenne à interpréter son environnement et à être en interaction avec celui-ci. Cela est important pour le développement socioaffectif, moteur et cognitif de l'enfant. Le parc est le premier lieu public fréquenté par l'enfant et le lieu extérieur le plus riche pour développer ses sens. C'est un lieu d'apprentissages, de mouvements et de rencontres.

Un enfant bouge par nature, mais la société tend parfois à l'en empêcher. L'objectif de *Projet Espaces* est de sensibiliser le milieu municipal et l'outiller en proposant un cadre de référence pour les parcs et les espaces verts. Il faut préserver et créer des espaces de jeux publics dans un

contexte axé sur la sécurité. Il faut amener les gestionnaires à être plus proactifs sur ce sujet, notamment en développant une complémentarité entre les espaces de jeux financés par le public. Par exemple, rendre les jeux des centres de la petite enfance (CPE) et des écoles accessibles lors de certaines périodes, lorsque le parc n'offre pas de jeux pour les jeunes enfants. Il serait important d'établir des ententes entre différents acteurs. La communauté devrait reconnaître l'enfant comme un citoyen à part entière en lui donnant accès à un environnement approprié pour favoriser son développement.

Les résultats de notre étude montrent que l'absence de personnel éducatif est liée à plus d'activités physiques des enfants. Ainsi, dans les parcs, il serait préférable pour les parents d'être plus en retrait pour regarder les enfants jouer. D'autre part, les parcs pourraient aussi permettre des premiers liens avec la nourriture saine par la plantation de plantes comestibles. Un schéma de processus de gestion est disponible pour créer un parc favorisant le développement des enfants. Les municipalités sont invitées à s'y référer pour faire le point sur leurs espaces verts et parcs et s'en inspirer. Pour plus d'information : www.loisirpublic.qc.ca

FAVORISER UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF : L'EXPÉRIENCE DES ÉLUS

Russell Copeman, maire d'arrondissement, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

L'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est le plus peuplé de la ville de Montréal et il propose beaucoup d'innovations. Il y a eu la création du groupe de travail sur une politique nordique et comment il est possible d'adapter l'activité physique en hiver à Montréal, afin de rendre les gens plus actifs. Ce groupe de travail a déposé un rapport intérimaire, disponible sur le site internet de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce¹. Le choix des gens impliqués a eu un impact, puisqu'ils étaient de la culture, du sport, du loisir et développement social et de l'aménagement urbain. Il y eut trois rencontres, des contacts avec la société civile et des recherches pour s'inspirer d'ailleurs. C'est l'un des premiers arrondissements à avoir adopté une politique de saines habitudes de vie et qui a adhéré à la *Charte internationale de Toronto pour l'activité physique*. Il s'agissait de penser globalement et d'agir localement. Avant la rédaction du rapport, des actions ont été prises pour favoriser la saine alimentation, notamment dans les machines distributrices, et pensées pour régler les services à l'auto et restaurants rapides. L'inspiration est venue de projets et stratégies de Winnipeg, Calgary et Edmonton, qui sont basés sur les meilleures pratiques

L'arrondissement a travaillé sur les aires de glissades, les pistes de ski de fond et l'installation de balises dans les parcs. Des pistes de ski de fond ont été aménagées dans trois parcs avec une variation de circuit de un à six kilomètres. Cela a été réalisé avec seulement 7000\$ pour baliser et maintenir les pistes, qui ont été très utilisées par les citoyens. L'expérience a été positive pour les voisins des pistes de ski, près desquelles des corridors de marche sont apparus. Cette expérience sera répétée. Certains parcs situés dans des milieux où il y a plus de nouveaux arrivants ont été moins populaires pendant l'hiver. L'arrondissement a pensé offrir un atelier d'initiation au ski de fond l'an prochain. En somme, ces initiatives sont peu coûteuses et demandent une capacité d'adaptation. C'est une idée géniale, facile à implanter et on a été rapide à agir pour le bénéfice des citoyens.

¹ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_CDN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/rapport_interiminaire_07072014.PDF

Réal Ménard, maire d'arrondissement, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

D'ici 10 ans, Montréal aura complètement remis à neuf ses arénas et les terrains sportifs de balles, les terrains de soccer et il y a un plan pour les équipements aquatiques. Au niveau du plan triennal, beaucoup d'argent est investi dans les plateaux sportifs. Il y a plusieurs paradoxes en lien avec l'activité physique et les élus. Le premier paradoxe concerne l'usage des vélos pour se rendre dans les grands parcs. On dénombre 19 parcs métropolitains où il est souhaitable que l'on puisse se rendre à vélo, mais il y a de l'opposition. Les élus doivent être courageux. Si on veut une ville physiquement active, le transport actif doit être priorisé. Les environnements devraient être favorables aux cyclistes et condamner seulement ceux qui ne sont pas prudents. Le second paradoxe concerne la piétonnisation du domaine public. Il y a un plan d'action pour piétonniser les rues. Par exemple, dans l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve, un projet a été déposé pour que la rue Ontario soit piétonnisée à certains moments, mais les marchands s'inquiètent. Il devrait y avoir de plus en plus de lieux piétonniers à Montréal. Et le dernier paradoxe est le projet identitaire pour Montréal, soit une promenade urbaine du fleuve à la montagne. Le projet comprend la création d'environnements où la voiture est moins admise, des lieux verts et historiques, végétalisés, afin d'encourager les gens à se déplacer dans la communauté d'affaires et à renouer avec le patrimoine, pour terminer au Mont-Royal.

Les élus peuvent s'engager pour qu'il y ait des espaces pour les gens actifs. Il faut faire des arbitrages et avoir l'appui d'organismes qui sont extrêmement importants.

Jean-François Parenteau, maire d'arrondissement, Verdun

Que s'est-il passé en 40 ans dans les grandes villes? On a changé nos habitudes? Pourquoi on ne joue plus dans les parcs? Il est paradoxal d'encourager une vie active, tout en imposant des barrières. Il faut donner les moyens à nos jeunes de s'amuser et jouer dehors. Récemment, l'arrondissement a abrogé le règlement interdisant aux enfants de jouer dans les rues de Verdun. Il faut laisser place à la liberté et à la spontanéité des jeunes et ne pas seulement réaliser des aménagements structurés. Il faut remettre cela de l'avant, chez les enfants comme les adultes. Les gens apportent des idées simples et peu coûteuses, qui fonctionnent très bien. Pour donner quelques exemples, l'année dernière, un commerçant, qui vend de la crème glacée et donne des cours de salsa pendant l'hiver, nous a demandé s'il pouvait faire de la salsa en face de la crèmerie tous les deux vendredis. L'arrondissement a sécurisé l'endroit pour permettre le déroulement de cette activité. Quatre écoles voulaient faire de la promotion et ont demandé la fermeture de deux axes routiers pour un Zumbathon et plus de 250 personnes ont participé avec un budget total de 400 dollars. Il faut écouter la population et danser avec elle pour permettre une vie active. C'est plus simple qu'on pense. Chaque obstacle et chaque règlement nous éloignent d'une vie en forme et en santé.

Il faut se donner en exemple, comme élu, et permettre aux gens de s'identifier, puisqu'on a l'exposition pour passer le message. Il faut cesser de travailler en vase clos. Dans les commissions scolaires, où il y a des coupures en activité physique, il faut créer des ponts pour profiter des gymnases et des arénas et permettre un échange. Le citoyen paie des taxes, alors les services devraient être accessibles.

Elsie Lefebvre, conseillère de la Ville, Villeray, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Penser globalement, agir localement. Les municipalités ont un rôle fondamental. Avant, le sujet était abordé plus négativement avec la maladie et le système de santé, mais maintenant ils émergent sur l'aménagement et le vivre ensemble et alors, la santé est vue dans une perspective positive, sans contrainte.

Les ruelles vertes représentent un virage que Montréal a pris avec d'autres municipalités. C'est un projet assez évocateur de ce qu'une municipalité peut faire, en plus d'être bénéfique pour la santé et la cohésion sociale. Cela émerge de la participation citoyenne et d'un retour en arrière, tout en vivant l'urbanité dans un cadre durable et vert. En 2015, à Montréal, tous les quartiers ont un développement qui vise l'aménagement vert : le verdissement, la lutte aux îlots de chaleur, le refoulement des eaux de pluie, les végétaux et la citoyenneté. Parler de santé dans un milieu urbain, quand on se prend en charge comme individu, c'est la collectivité qui en bénéficie. Villeray est engagé sur le vivre ensemble, à créer des quartiers à l'échelle humaine, à favoriser le déplacement à pied et actif, à faire l'aménagement des ruelles. Alors, il s'agit de vivre ensemble à l'échelle humaine et permettre de retrouver cela dans un contexte urbain et reprendre l'activité physique.

Certains arrondissements ont besoin d'un investissement citoyen. Cela se produit par la production d'un plan, avoir des rencontres et un processus pour s'assurer que la ruelle ne soit pas abandonnée après sa mise en œuvre. À partir d'un aménagement dans un quartier, on peut changer la ville. Après la ruelle, c'est la rue et cela relève de l'aménagement du territoire de la ville. Nous faisons de l'apaisement de la circulation autour des écoles par l'amélioration de la sécurité, la mobilisation citoyenne et l'incitation à être actif dans son milieu. Les organisations doivent accompagner les élus. Lorsqu'il y a des plans d'action d'ensemble, il faut aussi avoir des plans précis qui forcent les élus à appliquer ces recommandations. On a des contraintes et des règlements. On ne peut pas travailler seul. Les pressions citoyennes, c'est positif et les organismes qui poussent les élus à agir sont nécessaires. L'équilibre entre le bien-être collectif et individuel doit être atteint. La notion de participation citoyenne va permettre d'atteindre nos objectifs de vie saine et en santé et permettre de se réaliser en tant qu'individu.

Période d'échanges

L'équilibre entre le développement économique et la conservation des milieux naturels est un défi. Pour les élus, favoriser le développement actif et conserver l'environnement n'est pas chose simple. Les études indiquent que le bien-être repose sur cet équilibre fragile. Il est aussi question de la coexistence et la cohabitation entre les différents usagers des parcs. Par exemple, le parc Laurier, sur le Plateau Mont-Royal, interdit les cyclistes pour des raisons de sécurité. Cependant, il faut repenser à l'aménagement des pistes cyclables, puisque des policiers sont sur place, qui donnent des contraventions aux cyclistes qui roulent sur les trottoirs. Le déplacement à bicyclette doit teinter l'ensemble des politiques et des débats sont à suivre à ce sujet. Une culture est à changer au Service de Police de la Ville de Montréal.

Pour ce qui est de la vie active et du cardio en plein air, c'est une réussite de *Montréal physiquement active* avec des plans d'action. Comment rendre le Québec physiquement actif ? Il faut inspirer ! Le Directeur de santé publique de Montréal a fait une consultation auprès de différents quartiers, notamment ceux où il y a des concentrations de femmes et de familles

immigrantes dans lesquelles des gens ont dit qu'ils ne savaient pas ce que c'était que de faire du patin ou de la raquette. Alors, les élus pourraient aussi proposer des initiations aux sports d'hiver. Dans Côte-des-Neiges, il se tient une fête hivernale, où l'on fait du ballon-balai, de la raquette et du ski de fond et on voit, avec les nouveaux arrivants, la nécessité de leur présenter notre style de vie. Des ateliers seront réalisés pour eux. Au Québec, il faut assumer la nordicité : six à sept mois de notre vie citoyenne se déroulent l'hiver. Ainsi, on peut se comparer à la Norvège et réfléchir à nos actions en fonction de l'hiver.

Le fait de laisser les citoyens avoir une participation active et citoyenne dans les projets est important, cela brise l'isolement et donne de l'empowerment. Occuper l'espace public et le faire sien est un geste politique. À Verdun, on favorise cette inclusion. Il y a des services de soutien à la communauté pour tout ce qui touche les personnes handicapées et les aménagements, ainsi que les plans d'accessibilité. Il faut garder en tête la clientèle avec des handicaps et rendre les lieux accessibles de diverses façons.

Mot du maire de Montréal

Bonjour à tous,

C'est avec plaisir que je suis ici, aujourd'hui, pour discuter de l'importance de la santé pour une société prospère et dynamique. Comme élus, plusieurs de nos décisions ont des incidences directes sur nos concitoyens, sur leur qualité de vie et sur leur santé en général. Nous occupons un rôle clé pour contribuer à la santé et à la prévention de plusieurs maladies. Je salue l'initiative de l'ASPQ, qui nous réunit aujourd'hui, afin de partager des outils et différentes pistes d'action que nous pouvons mettre en place pour améliorer la santé et le bien-être des citoyens. La santé, c'est en partie une affaire individuelle. Comme vous le savez, je me suis engagé dans une démarche visant à améliorer mon alimentation et être plus actif pour retrouver une meilleure forme physique. Vous me connaissez, je n'aime pas faire les choses à moitié. Je me suis donné pour objectif de perdre beaucoup de poids et de participer au tour de l'île, qui aura lieu très prochainement. Alors 40 livres plus tard, je dois vous avouer que je suis très fier de moi. Le message que j'ai voulu lancer, c'est que si Denis Coderre est capable de le faire, tout le monde est capable de le faire! Je sais que je peux convaincre bien des gens de changer leurs habitudes. On se dit ça souvent, quand on se regarde dans le miroir : j'ai honte, qu'est-ce que les autres vont dire, je ne m'aime pas. Ça commence par soi-même et plus on le vit, plus on le fait, plus on se sent bien. On ne le fait pas pour les autres, on le fait pour soi. Cela peut contribuer à envoyer comme message qu'on peut se prendre en main. Je pense que c'est important, aujourd'hui, de se dire que cette démarche de changer les habitudes de vie, on est capable de la faire tous ensemble.



Comme vous le démontreront les conférenciers d'aujourd'hui, la santé, comme vous le savez, c'est un enjeu collectif. L'aménagement urbain, le transport actif, la qualité et l'accessibilité de notre eau potable, les espaces sans fumée, la sécurité de nos circuits école-maison, l'environnement alimentaire à proximité de nos écoles, l'accessibilité des aliments sains, la salubrité de nos logements ne sont que quelques exemples sur lesquels nos décisions peuvent avoir des impacts. On sait tous que manger mieux, bouger plus et avoir un meilleur équilibre de vie, c'est bon pour la santé, mais ce n'est pas facile à faire. Individuellement et collectivement, nous devons développer des réflexes santé au quotidien. En tant qu'élus, nous avons une responsabilité de créer des environnements facilitant la vie à nos citoyens, de continuer d'innover pour que nos municipalités adoptent des politiques favorables à la santé. Le fondement d'une croissance économique durable repose sur une population en santé dans une perspective de développement durable.

« As you know, big cities' roles have changed in the past few years. Previously, cities did little more than pick up garbage and snow. Now they are far more proactive in matters affecting the well-being of their residents. This is what we should expect, since cities have become the level of government which responds to local needs. Just a few years ago, Mayor Bloomberg tried to ban sales of large soda containers in New York City. Without going that far, we can still contribute to welfare of citizens by assessing how each of our decisions may affect their health. »

Le fondement d'une croissance économique durable repose sur une population en santé, en améliorant les conditions de vie des familles, l'activité physique, la saine alimentation, et je pourrais rajouter aussi la sécurité alimentaire. Les municipalités investissent pour l'avenir. Montréal, la métropole du Québec, continue de montrer l'exemple, de façon proactive. Montréal a signé la déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie en 2010 et adopté une résolution au conseil municipal visant à favoriser la santé et le bien-être de la population. *Montréal physiquement active* est un autre exemple concret. Vous aurez la chance, tout au courant de la journée, de vous faire présenter ce plan. Essentiellement, il vise à mettre en place, en collaboration avec la communauté, des environnements propices à l'activité physique, afin d'encourager les Montréalais à devenir et demeurer physiquement actifs. En lien avec ce plan, nous développons, également avec nos partenaires, des initiatives pour promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie, tels que *Montréal bouge*, le mois montréalais du sport et de l'activité physique, où l'on propose, tout au long du mois de mai, 15 grands événements sportifs pour inviter les citoyens à intégrer l'activité physique dans leur quotidien. Plusieurs élus montréalais innovent également en matière d'alimentation et agriculture urbaines et la qualité de nos marchés publics est reconnue. Il faut aussi faire preuve de grande vision pour nos infrastructures urbaines, à temps pour le 375^e anniversaire de Montréal en 2017. Les citoyens profiteront d'une nouvelle promenade urbaine qui reliera le Mont-Royal au fleuve, en aménageant des trottoirs élargis, des belvédères et des intersections sécuritaires. On veut redonner la ville aux citoyens et, du même coup, on vous invite à sortir et à bouger. Nous avons aussi mis en place, dès cette année, un programme pour implanter cinq nouvelles rues piétonnes et partagées à travers la ville. La ville s'est également engagée à soutenir le programme *Bixi* durant les cinq prochaines années, afin d'encourager le transport actif, de désengorger les bouchons de circulation aux heures de pointe et d'améliorer la qualité de l'air. Je sais que cette journée sera riche en échanges constructifs et qu'elle stimulera la collaboration, l'engagement et la solidarité entre les acteurs municipaux qui soutiennent l'adoption de politiques favorables à la santé.

Avant de conclure, peut-être un message. Je sais qu'on fait souvent des motions au conseil de ville. Je pense qu'on a un rôle important à jouer ici, tout en respectant nos juridictions. On n'est plus une créature des provinces, comme on disait dans le temps de la constitution. On est un ordre de gouvernement de proximité. J'arrive d'un voyage à Séoul, où le maire est un visionnaire de développement durable. On a signé une entente, mais on a fait plus que ça. On a mis en place une stratégie commune, où l'ensemble des municipalités va jouer un rôle proactif dans le développement durable. Ban Ki-Moon a déjà dit : *« Il n'y a pas de plan B pour la planète »*. Alors, si on veut un environnement sain pour nous, on doit prendre certaines décisions et travailler en collaboration avec nos collègues et partenaires des autres villes, parce qu'on ne définit plus le monde en termes de pays ou de continent. On définit le monde en termes de ville. On est la ligne de front. C'est au niveau des villes et des municipalités qu'on va jouer un rôle

efficace et immédiat. On peut aussi jouer un rôle de contrepoids. « *Montréal Is back* »! On commence à être un joueur à nouveau. On a un gouvernement qui va aussi négocier avec nous pour un statut de métropole, donc une législation spéciale. On parle également d'autonomie municipale, de statut de la capitale. Si on est les plus proches de la population, si on arrête de jouer au « *diviser pour régner* », en termes de politiques publiques, de décisions et de gestes concrets qu'on peut faire, ensemble on va avoir un impact certain. Je suis très respectueux des juridictions et on a pris des décisions ensemble comme municipalité. Je ne suis pas partisan; peu importe le parti politique, quand ça a de l'allure, ça a de l'allure. L'ère est à la collaboration, pas à la confrontation. On est une administration qui doit assumer pleinement le destin de nos concitoyens.

On est capable de jouer un rôle proactif. On le fait déjà. Je félicite Lucie Charlebois, en santé publique, pour les gestes qu'elle a posés, mais c'est aussi grâce à notre aide et nos propositions. Si la métropole joue son rôle de locomotive, on va faire du chemin. Seul, ça va plus vite. Ensemble, on va plus loin. On va se donner une métropole axée sur le développement durable. On va prendre des décisions ensemble pour que ça fonctionne, sur le plan individuel comme sur le plan collectif. Des événements comme aujourd'hui, c'est essentiel et vous pouvez compter sur mon entière et pleine collaboration. Montréal aura le colloque international francophone des villes et villages en santé de l'OMS en novembre 2016, en partenariat avec le RQVVS. On aura aussi les *Journées annuelles de santé publique*. Je remercie Monique Vallée, qui fait un travail exceptionnel au comité exécutif en matière de diversité sociale.

Bonne journée à tous.

Denis Coderre
Maire de Montréal

ALIMENTATION DANS LES VILLES : TOUT UN MENU DE POSSIBILITÉS!

Anne-Marie Morel, conseillère aux politiques publiques, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Est-ce que la saine alimentation constitue une mission pour les villes?, Les problèmes de poids étant un problème de société, on a tous besoin de travailler ensemble. Les villes peuvent faire beaucoup de choses pour promouvoir la saine alimentation. Notamment, elles peuvent revoir l'offre alimentaire dans les institutions publiques, donner accès aux fontaines d'eau, soutenir le développement des compétences culinaires et alimentaires, ainsi que réduire la visibilité de la malbouffe.

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux a une vision de la saine alimentation pour la création d'un environnement alimentaire sain. Selon celle-ci, les milieux municipaux n'ont pas à être exemplaires, comme les écoles, les services de garde et les hôpitaux doivent l'être, mais ils devraient avoir une offre alimentaire plus nutritive que celle des restaurants. Pour améliorer l'offre alimentaire dans les institutions publiques, il faut offrir une proportion accrue d'aliments sains et savoureux appropriés au contexte de consommation (ex. : en hiver, vendre de la soupe plutôt que de la salade dans les arénas, favoriser des aliments qui se mangent avec les doigts pour les gradins, etc.). Pour que les changements soient bien accueillis par les citoyens, il faut ajouter des aliments sains et ne pas seulement enlever des aliments peu nutritifs, selon les observations tirées de l'expérience terrain. Certaines ressources peuvent venir en aide aux municipalités pour la modification de leur offre alimentaire, tels que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (www.lasanteaumenue.ca) et les CISSS.

Il est suggéré de réduire la visibilité de la malbouffe et de mettre en valeur les produits sains. Il faut également promouvoir les aliments sains (ex.: dégustation, vitrine), en particulier lors de la transition vers la nouvelle offre alimentaire. Certaines municipalités ont aussi ajusté leurs prix pour favoriser l'achat d'aliments sains, soit en augmentant légèrement le coût des aliments moins nutritifs pour permettre un prix compétitif pour les aliments sains. Depuis une dizaine d'années, des politiques alimentaires ont été adoptées dans plusieurs villes québécoises, incluant par exemple le retrait des gras trans, des distributrices de bonbons, des fritures ou des boissons sucrées et énergisantes.

Les boissons sucrées et énergisantes sont largement discutées dans la littérature, en tant que produit associé à des maladies chroniques, dont l'obésité. Certaines municipalités ont adopté une résolution pour retirer les boissons énergisantes des établissements municipaux et lors d'événements spéciaux. Cette initiative a été amorcée par la ville d'Amqui en 2011 et est maintenant suivie par près de 80 municipalités dans la province. Il est aussi possible de s'attaquer à leur distribution gratuite, qui est une façon de promouvoir ce produit dans les voies publiques.

Il demeure des enjeux d'offre alimentaire et de pérennité. Trois éléments seraient gagnants : la volonté politique (projet écrit, porteur de dossier, etc.), être progressif dans le virage santé et avoir une stratégie de communication (rendre attrayante la nouvelle offre). Toutefois, certaines barrières potentielles demeurent au sujet de la rentabilité des aliments sains et frais. Il faut s'assurer d'un bon roulement des produits périssables, d'une politique de prix favorable aux

aliments sains et d'un bon marketing de l'offre alimentaire saine. Des villes ont aussi choisi de réduire le coût du loyer aux concessionnaires plus « santé », pour leur permettre une marge de profit plus intéressante et avoir plus de soumissionnaires lors des appels de service. Par ailleurs, il faut favoriser l'accès aux fontaines d'eau dans les lieux publics. Un modèle de résolution est disponible pour consolider cet engagement et, déjà quatre municipalités l'ont adopté, dont Saint-Basile-le-Grand, qui fut la première à aller de l'avant.

Enfin, pour soutenir le développement des compétences culinaires et alimentaires, les municipalités sont des alliées de choix. Étant actives dans l'offre de loisirs, elles peuvent proposer des activités en ce sens aux citoyens (ex. : les Ateliers 5 épices offerts dans les bibliothèques à Laval). Il est aussi possible de réaliser des activités dans les marchés publics et de partager des locaux pour les cuisines collectives et autres ateliers similaires. Les habiletés culinaires et les connaissances alimentaires donnent plus de pouvoir aux gens pour adapter les aliments sains à leurs goûts et avoir plus de plaisir à les consommer. Qui s'engage à faire au moins une action pour la promotion de la saine alimentation aux citoyens dans la prochaine année?

Pour en savoir plus: www.cqpp.ca

Ghalia Chahine, agente de développement, Système alimentaire montréalais (SAM)

La démarche SAM est globale et plus large. On considère que l'alimentation comprend quatre processus : la production, la distribution, la transformation et la consommation. C'est très complexe, il y a plusieurs enjeux et les interactions sont difficiles, de même qu'être engagé d'un processus à l'autre à différentes échelles. Un système alimentaire doit traiter des niveaux local, régional et provincial. À cela s'ajoutent toutes les valeurs et préoccupations transversales, telles la notion de gaspillage, l'agriculture, les technologies vertes, etc. Pour réfléchir globalement, arriver à une vision qui touche l'ensemble des secteurs, des enjeux et des échelles et avoir des actions locales cohérentes, il a fallu une mobilisation d'envergure, plus de deux ans de travail et plus de 35 partenaires des trois échelles. Il fallait se dégager de la confusion et de la complexité d'un système alimentaire.

Le SAM a une grande orientation pour 2015 et prévoit 12 ans pour la mettre en place. Cela se décline en 14 axes et une trentaine d'objectifs. Pour les deux prochaines années, quatre objectifs, ont été identifiés pour réaliser des actions concrètes basées sur une vision collective et inscrites dans des projets montréalais avec les 35 partenaires, soit: 1) renforcer le maillage régional ; 2) favoriser l'accès physique à une saine alimentation ; 3) développer et consolider l'offre et la demande alimentaires en institutions publiques ; 4) soutenir le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Le développement d'un levier régional est un élément majeur du projet. Avec la table *Montréal physiquement active* (MPA) et la *Table intersectorielle régionale Saines habitudes de vie* (TIR-SHV), le maillage s'est fait. Les retombées sont concrètes et aident à éviter le dédoublement d'actions. La ville peut agir en partenariat. On ouvre la voie à de bonnes pratiques et au développement d'opportunités pour les agglomérations. Toutes les directions de la ville de Montréal sont incitées à avoir une vision claire avec tous les partenaires, pour avoir une cohérence interne qui entraîne des répercussions positives sur le terrain.

Le SAM offre un paysage humanisé et s'appuie sur des stratégies claires. Avec d'autres mobilisations, par exemple l'initiative MPA, les Jeux de Montréal, la formation sur les saines habitudes de vie au niveau municipal et autres, le SAM s'inspire du milieu local. Il met en valeur les expertises locales, tel l'approvisionnement du marché de l'Est et des hôpitaux, les pousse plus loin, les amène au niveau régional et en facilite l'implantation. Il faut faire des liens entre l'activité physique et l'alimentation, avoir une cohérence de planification inter et intra organismes. Il faut créer des ponts et ne pas répéter les efforts, ce qui permet de faire des économies. En somme, il faut donner une cohérence à ce système alimentaire très complexe, dont beaucoup d'éléments sont porteurs. Il serait peut-être intéressant de les décliner à toutes les échelles, puisque le processus fonctionne très bien à Montréal.

Geneviève Guérin, analyste-rechercheuse, Association pour la santé publique du Québec

Les règlements d'urbanisme sont une voie possible pour améliorer l'offre alimentaire autour des écoles. Trois projets pilotes ont été dirigés par l'ASPQ, de 2009 à 2011, dans trois municipalités différentes (Baie-Saint-Paul, Gatineau et Lavaltrie), afin d'évaluer la possibilité d'interdire l'implantation de restaurants rapides autour des écoles. Leur présence autour des écoles a un impact significatif sur le risque d'obésité. Pour présenter quelques données, 37 % des écoles publiques sont situées à moins de 15 minutes de marche d'un restaurant rapide et 62 %, à moins de 15 minutes de marche d'un dépanneur. Un constat est que l'éducation et la sensibilisation ne suffisent pas, puisque les comportements alimentaires sont grandement modulés par notre environnement. Les problèmes de poids requièrent des solutions environnementales, sociales et politiques, car nos environnements doivent favoriser et soutenir les choix plus santé. Or, la proximité des restaurants rapides et des dépanneurs fait compétition à l'offre alimentaire améliorée du virage santé effectué dans les écoles québécoises en 2007.

L'utilisation d'un règlement d'urbanisme pour limiter l'implantation de restaurants rapides près des écoles est possible, par le zonage par exemple. Les municipalités ont un rôle dans l'occupation du territoire et l'amélioration de la qualité de vie. Toutefois, elles n'ont pas le pouvoir de légiférer l'assiette. Pour arriver à limiter l'implantation de commerces de restauration rapide, les options sont donc d'appliquer des règlements discrétionnaires (usage conditionnel) et des règlements normatifs (ex. : la prohibition, un éloignement relatif). Des expériences ont été réalisées ailleurs dans le monde, notamment en Californie (zonage du patrimoine architectural), à New York (G zoning) et au Massachusetts (système de pointage). Plus près de nous, des municipalités et arrondissements le font aussi, tels que Rosemère (zonage autour des écoles), Saint-Laurent et Rosemont (interdiction du service à l'auto). Ces mesures visant à réduire la présence de restaurants rapides près des écoles sont appuyées par la population, selon les sondages.

Les éléments facilitateurs sont d'abord la volonté politique, effectuer un virage progressif et appuyer financièrement l'offre alimentaire. Des ancrages peuvent se faire avec les Politiques familiales municipales (PFM), les politiques alimentaires municipales et les plans d'urbanisme.

Les municipalités ont des outils pour agir. Unir nos forces pour faciliter l'atteinte de nos objectifs en toute cohérence est un élément clé du succès.

Pour plus d'information : www.aspq.org

Période de questions

La législation sur les contenus de l'assiette est difficile à faire, mais il est possible d'avoir un impact sur les restaurants rapides, c'est-à-dire ceux où on paie directement à la caisse et où il n'y a pas de service aux tables. Lors de la bonification de l'offre alimentaire, peu importe le lieu, aréna ou parcs municipaux, il est suggéré de faire affaire avec les concessionnaires et les citoyens afin de bien connaître leurs besoins. Les CISSS peuvent être des ressources intéressantes pour s'informer des besoins locaux et proposer des modifications à l'offre alimentaire.

L'accessibilité à l'eau semble difficile dans les lieux publics, puisque la présence de fontaines d'eau n'est pas égale sur les territoires. Il faut promouvoir l'eau produite dans les municipalités et faire la promotion de l'eau publique, qui est de très grande qualité. En revanche, l'eau embouteillée est aussi un désastre écologique, car les bouteilles sont peu recyclées. Il est aussi conseillé de retirer les machines qui distribuent des boissons sucrées, énergisantes, ou encore des eaux vitaminées sucrées de l'offre faite par les villes. Comme pour l'eau embouteillée, certaines villes décident d'en faire le retrait dans une optique de développement durable. *Eau Secours!*, la coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, est une ressource intéressante pour en savoir plus sur l'impact environnemental de l'eau embouteillée et des boissons sucrées.

FAVORISER LA SAINE ALIMENTATION : L'EXPÉRIENCE DES ÉLUS

Alan DeSousa, maire d'arrondissement, Saint-Laurent

La volonté politique est le point de départ et on doit s'assurer que les politiques soient appliquées de façon cohérente à l'échelle locale. L'arrondissement Saint-Laurent souhaite avoir une communauté active, selon sa priorité d'action de 2014 à 2017. Ses idées et projets se déclinent en quatre volets: les bonnes pratiques, les modes de vie sains, l'aménagement du territoire et la réglementation.

Pour atteindre de bonnes pratiques, il faut prêcher par l'exemple. Saint-Laurent a ainsi intégré un menu santé dans l'aréna Raymond Bourque en 2008, en faisant une soumission publique avec des critères et obligations respectant la politique-cadre pour la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif du ministère de l'Éducation du Québec. Les écoles, le centre de santé et de services sociaux (aujourd'hui CISSS) et d'autres partenaires y ont contribué. L'arrondissement était alors parmi les premiers à changer ses mœurs et coutumes alimentaires en aréna. Depuis 2010, des zones libres d'eau embouteillée ont été créées et, par conséquent, des fontaines d'eau ont été ajoutées partout sur le territoire, en plus de vendre des contenants réutilisables.

Pour promouvoir de saines habitudes de vie, l'arrondissement Saint-Laurent encourage les citoyens à participer au Défi Santé 5/30 *Équilibre* de Capsana depuis 2014. Les voies cyclables ont aussi été prolongées, avec près de 42 kilomètres de plus sur le territoire depuis 2008, et il est visé que 12 kilomètres par année s'ajoutent encore. Puis, 39 millions de dollars ont été investis depuis 2009 pour offrir des parcs de proximité et effectuer la réfection et la construction de parcs et d'espaces verts. Des stations d'exercices pour les adultes et aînés ont été créées dans les parcs. Des pistes d'athlétisme et des complexes sportifs (piscine, terrain de soccer, football, salle d'entraînement, etc.) pour les jeunes ont également été mis en place.

Enfin, quatre grands projets urbains d'aménagement du territoire et de redéveloppement urbain sont planifiés. Autour de la gare Bois-Franc, avec le prolongement prévu de la ligne orange, le transport collectif, les piétons, la sécurité, la mixité et la trame urbaine sont favorisés. Avec le Technoparc Montréal, des corridors verts sont construits. Des parcs nature Hubert-Reeves, avec 47 hectares de faune et de flore naturelles, seront créés. Un autre secteur mise enfin sur des pistes cyclables et la proximité de la nature.

Enfin, la réglementation de l'arrondissement Saint-Laurent vise la pérennité. Depuis 2009, les espaces de stationnement ont notamment été restreints dans une optique de développement durable et de verdissement. Par la suite, un règlement sur l'interdiction d'aménagement d'un service à l'auto commercial a été adopté en 2014. Pour favoriser le changement, il faut avoir des alliés, des arguments et s'assurer qu'il y a des périodes de transition, puisqu'on ne peut pas forcer les gens à changer leurs habitudes de vie sur une base idéologique : il faut travailler avec la communauté, avoir une ouverture et être à l'écoute. Bref, il faut suivre la communauté.

Marvin Rotrand, conseiller de la Ville, Snowdon, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Une concertation construite entre la santé publique et les élus est nécessaire. Les élus doivent aborder les questions de santé publique. On doit donc rester en communication, pour partager des pratiques et établir des motions.

Le modèle politique québécois n'est pas le meilleur pour avoir une discussion sereine des enjeux, travailler en collaboration et établir des consensus. Or, les élus municipaux doivent aussi s'intéresser à la santé publique, même si la responsabilité officielle est au niveau provincial. L'activité physique, c'est le service municipal des sports et loisir, mais également les activités extérieures hivernales, et ce, au-delà des patinoires. Pour débattre au sujet d'une meilleure alimentation, des boissons sucrées, des informations nutritionnelles ou du tabagisme, on devient tranquillement plus à l'aise au conseil municipal de Montréal.

En ce qui concerne les boissons sucrées, les échanges actuels ressemblent à ceux tenus en 1957 à propos du tabagisme : le monde commence à comprendre leurs divers impacts. Les boissons énergisantes sont aussi ciblées dans l'épidémie d'obésité et toutes sortes de maladies. Il commence à y avoir des débats intéressants au niveau local, partout en Amérique du Nord, notamment avec la campagne « *Sucre liquide* » de la Coalition québécoise sur la problématique du poids. La Californie et New York ont voulu mettre des avertissements sanitaires sur les boissons sucrées. Cela a passé en Californie, et sera possiblement adopté, 18 mois plus tard, partout ailleurs. Le message d'avertissement est puissant, alors le fait de le voir sur les canettes pourrait être une action très forte pour réduire la consommation. Berkeley, en Californie, est la 1^{re} ville à avoir taxé les boissons sucrées. Il y a maintenant une taxe au Mexique, depuis 16 mois, et la consommation a diminué de 4 %. Aux Philippines, on veut faire la même chose, et trois États américains veulent l'adopter. Le conseil municipal de Montréal a été invité à se prononcer sur une telle taxe au Québec, mais le vote n'a pas eu lieu. On n'en est pas là actuellement. Le public réfléchit. En parallèle, des négociations avec l'American Beverage Association ont permis d'obtenir la promesse de réduire de 20 % la consommation globale de calories des Américains, de promouvoir des produits plus sains, moins sucrés, de travailler dans des quartiers plus pauvres et de repenser le placement dans les marchés pour promouvoir les produits plus sains. La

pression aux États-Unis aura un impact ici. On a introduit des boissons sans sucre, ou faibles en sucre. La consommation des boissons sucrées chute en Amérique du Nord depuis 3 ans.

Une autre motion santé a été soumise au conseil municipal de Montréal pour obliger les chaînes de restaurants rapides à un affichage clair des informations nutritionnelles sur les menus, notamment les calories et le sodium dans les aliments. L'Ontario va adopter une loi à cet effet dans les semaines qui viennent et le Royaume-Uni va légiférer pour réduire le sodium et les gras saturés dans les menus. La France veut bannir le remplissage illimité des boissons sucrées. Il faut aussi agir davantage chez nous.

En 2009, l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) a adopté une politique en faveur des saines habitudes de vie, où il a notamment invité publiquement les restaurateurs à retirer leurs produits contenant des gras trans. Les machines distributrices ont aussi été retirées pour bannir les boissons sucrées et la malbouffe de l'offre municipale publique. Cette politique a une approche globale et intégrée afin de toucher à la fois au transport actif et collectif, au zonage, à la consommation de fruits et légumes et aux parcs. Par conséquent, il en a découlé davantage d'investissements pour les sports et pour réaliser des gestes concrets dans l'arrondissement.

De plus, un projet intégré, qui prévoit 4000 nouveaux logements abordables et 9000 nouveaux résidents, des parcs aménagés, des sentiers verts et des pistes cyclables, sera réalisé. De plus, le zonage à CDN-NDG permet d'avoir des marchés de quartiers. Des projets pour favoriser la pratique de ski de fond sont intégrés, des collectes de patins sont effectuées pour les redistribuer aux gens dans le besoin, etc. Plusieurs de ces pratiques inspirantes pourraient être étendues à d'autres arrondissements.

Période de questions

Le Plateau Mont-Royal a aussi banni les services à l'auto et favorisé l'accès à l'eau potable, tout comme l'arrondissement Saint-Laurent. Un projet pilote d'accès à l'eau potable s'y déroule, notamment par le développement de BORNÉO, un dispositif qui s'installe sur les bornes-fontaines de la ville. Il s'agit d'un prototype qui comporte l'avantage d'être moins cher qu'une fontaine d'eau et est facile à installer à proximité des pistes cyclables.

Des participants se questionnent sur la place des personnes âgées et du jardinage communautaire, qui a été moins soulignée pendant la journée. Néanmoins, certains rapportent déjà travailler avec les commissions scolaires, les associations sportives jeunesse, la FADOC. Les municipalités présentes affirment être à l'écoute des citoyens et invitent les gens à parler avec leurs élus.

Un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé, publié en 2012, porte sur les boissons sucrées et les édulcorants artificiels. Malgré que la consommation ait baissé, selon ce rapport, il ne faut pas négliger d'agir quant à la surconsommation de ces produits. Certains pays ont décidé de taxer ces produits et d'allouer les recettes au budget de la santé.

CULTIVER SA VILLE : L'EXPÉRIENCE DES ÉLUS

Jean-Philippe Vermette, directeur général, Marché Frontenac

À Montréal, l'agriculture urbaine représente 128 hectares, 8000 parcelles de jardins communautaires, 100 jardins collectifs, des milliers de jardins individuels, 11 entreprises agricoles, 369 ruches, 3 champignonnières, un poulailler communautaire et des plantations de houblon. Une étude montre que 42 % des Montréalais pratiquent l'agriculture urbaine. L'agriculture urbaine se définit comme étant une production alimentaire localisée dans une ville, ou à sa périphérie, dont les produits sont majoritairement destinés à la ville, et pour laquelle il existe une alternative entre l'usage agricole et non agricole des ressources, s'ouvrant sur des concurrences, mais aussi des complémentarités entre l'agriculture et la ville. L'aménagement urbain, avec les usages de la ville et la densification, et de nouvelles techniques de jardinage permettent d'innover.

L'agriculture urbaine est bonne pour la santé (souplesse, équilibre, dépense d'énergie, saine alimentation, etc.). Elle permet des interactions sociales et des échanges intergénérationnels et interculturels dans les jardins communautaires. Elle encourage la participation citoyenne et l'appropriation de la communauté. Elle contribue aussi à l'économie avec un modèle sociocommunautaire d'économie sociale et d'économie locale, par exemple : *Sentier urbain* (www.sentierurbain.org). Ainsi, elle peut favoriser la création d'emplois. Puis, l'agriculture urbaine contribue à la sécurité alimentaire, car elle constitue une source de fruits et légumes importante. Enfin, les composantes environnementales, telles que diminuer les îlots de chaleur, le verdissement et la diminution du kilométrage alimentaire, représentent d'autres bénéfices pour la municipalité et les citoyens.

Valérie Plante, conseillère de la Ville, Sainte-Marie, Ville-Marie

Les élus ont des occasions à saisir au niveau des stratégies alimentaires. Dans le district de Sainte-Marie, de par la diversité d'acteurs locaux engagés, l'alimentation est une stratégie gagnante. L'approche transversale, touchant à la fois l'alimentation, le verdissement, la lutte aux déserts alimentaires, l'aménagement du territoire favorisant la qualité de vie des citoyens et le renforcement du soutien et du tissu social, est un aspect fort positif de l'approche de l'arrondissement Ville-Marie. Sur le territoire, une grande proportion des enfants des écoles bénéficie aussi d'aide alimentaire. L'alimentation contribue alors à l'inclusion et à la réinsertion sociale, ainsi qu'à l'éducation des enfants. L'approche constructive et positive montre que c'est gagnant de parler d'agriculture urbaine avec les citoyens.

Plusieurs défis et contraintes se dressent, tels que les coûts fonciers élevés dans les quartiers centraux, la multitude de dossiers à gérer de front par les élus, les problématiques plus particulières à chaque arrondissement (toxicomanie, mixité, prostitution) et le fait qu'il reste encore des gens à convaincre que l'agriculture urbaine et l'alimentation peuvent être de compétence municipale. De plus, il n'y a pas d'enveloppe spécifique dédiée à l'alimentation : les sommes sont puisées dans des projets de santé publique, par exemple. Par conséquent, il faut être créatif pour arriver à obtenir du financement pour ce type de projet. À Ville-Marie, c'est au niveau du développement social, des travaux publics et de l'urbanisme qu'on réussit à aller

chercher des sommes. Il y a aussi un défi en lien avec la volonté des arrondissements et celle de la ville centre, qui doivent cohabiter. Ainsi, au niveau de la ville, on veut développer une politique alimentaire, mais dans certains arrondissements, la volonté n'y est pas. Il y a un travail en place et à faire.

Les arrondissements et la ville n'ont pas d'argent dédié à l'alimentation, mais ils peuvent au moins agir au niveau de la réglementation pour accommoder les projets d'agriculture urbaine. Cinq mesures peuvent être mises en place en lien avec l'agriculture urbaine : autoriser l'usage de l'agriculture sur tous les types de zonage, autoriser le développement de projets temporaires, autoriser la vente des produits dans certains secteurs, favoriser la végétalisation des toitures et améliorer l'offre et la distribution de plantes comestibles et de fleurs aux citoyens. Il y a donc des occasions à saisir. Ce sont des projets qui vont porter longtemps.

Période d'échanges

Les citoyens et les organismes communautaires peuvent se mobiliser et parler avec leurs élus pour favoriser des projets d'agriculture. Un questionnement se dresse toutefois au sujet de la pollution des terres urbaines et des contaminants. L'environnement peut effectivement être pollué en ville. Il est recommandé d'éviter de faire pousser certains aliments, comme les laitues et autres plantes à feuilles, dans les jardins urbains. La plupart des autres aliments ne posent pas de problème. De plus, les aliments produits en ville ne sont probablement pas plus contaminés que ceux achetés dans les épiceries, notamment pour certains végétaux importés. En termes de gestion de risques, cela ne devrait pas être une inquiétude. Pour les boutiques d'agriculture urbaine et le marché public, il y a des complémentarités à faire valoir. Parlons-nous et travaillons ensemble.

« PRENDRE SOIN DE NOTRE MONDE »

Lyne Mongeau, conseillère sénior en saines habitudes de vie, Ministère de la Santé et des Services sociaux et Denis Marion, maire de Massueville

Les élus s'intéressent à ce qui se passe chez eux et nous avons constaté, avec le temps, que les élus municipaux sont des acteurs de changements profonds et réels. La fonction publique intégrée fait en sorte que les projets avancent. On parle de sursollicitation du monde municipal. Ce constat a été fait par la santé publique et Québec en Forme. Cet enjeu a fait qu'on s'est demandé comment promouvoir une meilleure intégration du travail des enjeux de la population, et trouver une réponse à cette sursollicitation. Plusieurs organisations veulent travailler avec le monde municipal et il est submergé par tout ce qui lui est offert. On a travaillé à un plan porteur et mené par la santé publique et par Québec en Forme avec de très grandes organisations et le monde municipal.

Le point de départ du projet est les environnements favorables, puisqu'on a encore bien du monde à convaincre et on doit rester tous mobilisés. Changer ses habitudes de vie, c'est une responsabilité individuelle. On a besoin de soutenir ce changement individuel pour permettre de saines habitudes collectives. Au Québec, les acteurs ont franchi un grand bout de chemin et ont un langage commun qui favorise le travail ensemble. La santé publique a un rôle de partenaire et de collaborateur pour les gens qui disposent des leviers en faveur de la santé. On en trouve plein dans les municipalités et les milieux de vie. Il faut travailler ensemble et partout.

Quel est le rôle des élus municipaux ? Comment contribuer aux environnements favorables ? L'augmentation des dépenses dans les municipalités a été critiquée par une publication des HEC, publiée le 11 mai 2015. Ce type de réflexion démontre une méconnaissance du monde municipal. Les élus demandent de nouveaux pouvoirs pour mieux agir dans l'ensemble de leurs champs de compétences. Les élus ne sont plus des gestionnaires de services à la propriété. Ils sont des leaders de communauté en lien avec la population et prêts à assumer ce rôle. Ils constatent l'impact de leurs décisions sur les saines habitudes de vie, la qualité de vie et la santé. Ils ne peuvent pas y arriver seuls et doivent compter sur le soutien de partenaires.

Aujourd'hui, on a moins entendu parler d'une ville saine, active et sécuritaire, accueillante, bienveillante, durable, verte, intelligente. On voit qu'il y a beaucoup d'idées, de projets, d'initiatives. C'est intéressant, mais il y a une sursollicitation. Ce que vise notre projet, c'est de gérer la sursollicitation et de bien canaliser l'énergie. On peut avoir une terrasse de musiciens, mais on a besoin d'un chef d'orchestre, de s'organiser. Le projet offre une série de propositions à l'ensemble des régions du Québec, qui sont déjà mobilisées. On veut permettre au Québec de se mobiliser autour des acteurs municipaux au niveau régional. On peut faire beaucoup au niveau local, mais on a besoin d'une bonne liaison au palier national. On va tenter de faire circuler les meilleures pratiques sur les différentes initiatives et on doit faire circuler les bonnes idées autant urbaines que rurales. Cela va faire partie de la composante formation du projet. Une tournée virtuelle, par visioconférence, est en cours et le projet sera livré à l'automne.

Mots de clôture

Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield et président du Réseau québécois de Villes et Villages en santé

Ceux qui doutent que les villes et les villages ont un rôle à jouer en santé publique n'ont plus de doute à avoir. Aujourd'hui, il y a eu une programmation extraordinaire, qui nous en a appris un peu plus sur ce qui se fait dans les villes. En 2000-2002, il y a eu des modifications de pouvoir, il s'est introduit le bien-être à ce moment. Assurer le bien-être de la population avait un nouveau sens. Cela a changé nos façons de faire et, depuis de nombreuses années, on s'occupe des gens, de notre monde. La responsabilité des citoyens est de pousser dans le dos des élus. Dans tous les exemples vus aujourd'hui, il faut réaliser que les élus font en sorte que les citoyens aient un milieu de vie amélioré pour une vie heureuse, pour vivre le bonheur dans le milieu de vie choisi. Il y a du travail qui se fait depuis des années, les élus ont besoin de l'appui des populations. Les initiatives doivent venir des citoyens dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie. Des décisions prises par les élus, 80 % sont prises en lien avec la santé et les 20 % représentent les services de santé curatifs, comme on les connaît. On a une responsabilité comme élus, véritablement en lien avec la santé, et on s'y attelle !

Pour conclure, j'ai deux derniers messages. Tout d'abord, un remerciement à l'ASPQ pour cette journée. Puis, pour ceux qui aiment vivre la santé au niveau des villes et villages, il y a le colloque des villes et villages en santé, les 16,17 et 18 septembre prochains. Je vous y invite pour entendre des gens vous raconter leurs histoires extraordinaires.

Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie et présidente de l'Union des municipalités du Québec

Quelles évolutions incroyables ! Depuis l'époque des silos, où chacun était dans son champ. Aujourd'hui, on a compris que c'est ensemble qu'on va changer le monde. Que ce soit la responsabilité du gouvernement du Québec ou la responsabilité de la ville, c'est la responsabilité collective, même des fois bien au-delà de ce qu'on pourrait croire. On met en place des infrastructures. On va aller à l'école à pied et en vélo parce que c'est agréable, qu'on a du plaisir, qu'on partage avec nos amis et pas juste pour la santé. On peut le faire comme municipalité et en interdisant les stationnements des parents près des écoles qui, par sécurité, veulent reconduire leurs enfants à la porte. Il faut prendre ces décisions-là. Aujourd'hui, ce sont nos enfants au primaire qui nous obligent à aller courir, nous donnent de très belles leçons. Ils font ça parce que c'est agréable d'aller courir et c'est un moyen de financement extraordinaire, au lieu de vendre des barres de chocolat. On a beaucoup évolué. Il y a plein de beaux projets et de l'espoir pour l'avenir. Il y a un grand bout de chemin de fait, qui donne le lancer pour aller plus loin pour s'assurer qu'on a des milieux de vie de qualité. Ça sera par les bonnes valeurs, les milieux politiques et les intervenants qui, ensemble, auront changé cette société.



Annexes

Annexe 1 : Programmation de la journée

Animation : Hélène Laurendeau

9 h - Mots d'ouverture

Lucie Granger, directrice générale, Association pour la santé publique du Québec
Benoît Dorais, maire d'arrondissement, Sud-Ouest

9 h 15 - Tabac : que peuvent faire les villes?

Dre Geneviève Bois, porte-parole, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
Justine McIntyre, conseillère de la Ville, Bois-de-Liesse, Pierrefonds-Roxboro

9 h 45 - Aménager nos villes pour demeurer actifs au quotidien

Corinne Voyer, directrice, Coalition québécoise sur la problématique du poids
Jean-François Pinsonneault, conseiller en aménagement, Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal

10 h 15 - Pause

Espace partenaires

10 h 45 - Jeux libres et espace public

Clara Couturier, analyste-rechercheuse, Coalition québécoise sur la problématique du poids
Me Vrouyr Makalian, CAMLEX, groupement nominal d'avocats
Adèle Antonioli, chargée de projet, Projet Espaces, Alliance québécoise du loisir public

11 h 30 - Favoriser un mode de vie physiquement actif : l'expérience des élus

Russell Copeman, maire d'arrondissement, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Réal Ménard, maire d'arrondissement, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Jean-François Parenteau, maire d'arrondissement, Verdun
Elsie Lefebvre, conseillère de la Ville, Villeray, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

12 h 30 - DINER

Espace partenaires

13 h 30 - Mot du maire de Montréal

Denis Coderre, maire de Montréal

13 h 40- Alimentation dans les villes : tout un menu de possibilités!

Anne-Marie Morel, conseillère aux politiques publiques, Coalition québécoise sur la problématique du poids
Ghalia Chahine, agente de développement, Système alimentaire montréalais
Geneviève Guérin, analyste-rechercheuse, Association pour la santé publique du Québec

14 h 30 - Favoriser la saine alimentation : l'expérience des élus

Alan DeSousa, maire d'arrondissement, Saint-Laurent
Marvin Rotrand, conseiller de la Ville, Snowdon, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

15 h - PAUSE

Espace partenaires

15 h 40 - Cultiver sa ville : l'expérience des élus

Jean-Philippe Vermette, directeur général, Marché Frontenac
Valérie Plante, conseillère de la Ville, Sainte-Marie, Ville-Marie

16 h - « Prendre soin de notre monde »

Lyne Mongeau, conseillère sénior en saines habitudes de vie, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Denis Marion, maire de Massueville

16 h 30 - Mots de clôture

Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield et président du Réseau québécois de Villes et Villages en santé
Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie et présidente de l'Union des municipalités du Québec

Espace partenaires : Association pour la santé publique du Québec | CAPSANA | Carrefour action municipale et famille | Fondation des maladies du cœur et de l'AVC | Projet Espace | Réseau québécois des Villes et Villages en santé | Société canadienne du cancer | Vivre en ville | Vélo Québec

Cet événement est organisé par l'Association pour la santé publique du Québec et la Coalition québécoise sur la problématique du poids et est rendu possible grâce au soutien :

- du **Partenariat canadien contre le cancer** et de **Santé Canada**;
- de **Benoît Dorais**, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest;
- de **Marvin Rotrand**, conseiller du district de Snowdon;
- d'**Elsie Lefebvre**, conseillère municipale de Villeray;
- de **Réal Ménard**, maire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- de **Russell Copeman**, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- de **Domenico Moschella**, conseiller du district de Saint-Léonard Est.

Annexe 2 : Présentation de Geneviève Bois

 <p>COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC</p> <p>Geneviève Bois, MD Porte-parole</p> <p>« Bâtir une ville en santé » 12 mai 2015</p>		<h3>Possibles rôles pour les villes</h3> <ol style="list-style-type: none"> 1. Protéger les non-fumeurs, surtout les enfants 2. Mettre de la pression sur le gouvernement provincial 3. Paver le chemin vers une mesure provinciale 
<h3>Pourquoi?</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Le tabac tue 10 400 Québécois par année • 1^e cause de mortalité, de morbidité et d'hospitalisation • Taux de tabagisme de 21,4 % (2013) et qui a stagné entre 2006 et 2012 • Un âge d'initiation moyen de 13,3 ans • Environ 1,5 million de fumeurs • Environ 260 nouveaux jeunes qui s'initient chaque semaine 		<h3>Tabagisme par ville</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Montréal: environ 21 %, comme la moyenne québécoise • Ottawa: environ 14 % • Vancouver: environ 16 % 
<h3>Protéger les non-fumeurs: l'exemple de Vancouver</h3> <ol style="list-style-type: none"> 1. Terrasses 2. Édifices municipaux (6m) 3. Terrains de jeux pour enfants 4. Parcs 5. Plages 		<h3>Mettre de la pression sur le gouvernement provincial: l'exemple de Gatineau & Côte-St-Luc</h3> <p>Avant la loi de 2005, la ville de Gatineau a proposé un règlement municipal sur les lieux fermés sans fumée, et demandant au Québec d'agir sinon ils iraient de l'avant.</p> <p>Côte-St-Luc avait aussi interdit de fumer dans les centres d'achats</p> 

Paver le chemin vers une mesure provinciale: les villes d'Ontario

Avant l'interdiction ontarienne de fumer sur les terrasses, plusieurs villes ontariennes avaient été de l'avant:

- Ottawa
- Kingston
- Thunder Bay
- etc.



Peu de villes au Québec vont plus loin que la provinces

- Terrasses: aucune ville à notre connaissance
- Terrains de jeux: Ste-Marcelline-de-Kildare, Côte-St-Luc, Rosemère, Sainte-Adèle, L'Ancienne-Lorette, Ste-Marcelline-de-Kildare
- Parcs: idem
- Plages: aucune ville à notre connaissance
- Événements spéciaux, places publiques, « foules »: aucune ville à notre connaissance



Sainte-Marcelline-de-Kildare



Dépôt d'une nouvelle loi provinciale

- Terrasses: actuellement incluses dans la loi
- Terrains de jeux: actuellement pas couverts par la loi
- Parcs, plages, événements spéciaux: actuellement pas couverts par la loi

N'attendez pas!

- Les citoyens supportent de telles mesures
- Allez au devant du gouvernement provincial
- La protection de la santé, surtout celle des enfants, est l'affaire de tous



« Le tabagisme demeure un fléau loin d'être éradiqué. »
- D' Philippe Couillard, 2012

» 73 des décès encourus par les journeaux d'impartialisation au Québec sont directement attribuables au tabagisme. »
- Source: le Québec, l'assurance et le tabagisme.

Le taux de tabagisme au Québec est de 21%. Chaque année, le Québec cause 10 000 décès évitables et nous coûte collectivement 4 milliards \$.

Fairez-vous un objectif à la hauteur de la souffrance humaine. Cessez de fumer le produit interdit qui vous le cause.

10 DANS 10 ANS VISIONS 10% DE TABAGISME DANS 10 ANS

C'EST UNE QUESTION DE VOLONTÉ POLITIQUE



Merci!

gbois@cqct.qc.ca

Annexe 3 : Présentation de Corinne Voyer

Aménager nos villes pour demeurer actifs au quotidien



Corinne Voyer, BSc. Inf., M.Sc.
Directrice

coalitionpoids
Défense et promotion de l'activité physique

Une initiative parrainée par
l'Association pour la santé publique du Québec



Pourquoi les municipalités doivent s'intéresser aux saines habitudes de vie?

« 7 citoyens sur 10 croient que les élus municipaux doivent en faire plus pour la prévention de l'obésité et des maladies chroniques »

La Coalition Poids

- Créée en 2006 et parrainée par l'ASPQ
- Notre mandat
 - Revendiquer des modifications législatives et réglementaires et des politiques publiques
 - Favoriser la mise en place d'environnements facilitent les choix santé qui contribueront à prévenir les problèmes de poids
- Plus de 330 partenaires, dont la Ville de Montréal
 - Municipalités, intervenants en santé, chercheurs, commissions scolaires, intervenants en environnement, acteurs en activité physique, etc.



Retombées pour une municipalité qui favorise un mode de vie physiquement actif

Un pouvoir d'attraction...

- Milieu de vie de qualité aux familles
- Cohésion sociale et sentiment d'appartenance à la collectivité
- Mobilisation des intervenants de la communauté
- Participation des citoyens à la vie politique et sociale
- Attraction de nouveaux résidents, d'investisseurs et de travailleurs
- Potentiel récréotouristique




La problématique du poids

- Un enjeu majeur de santé publique
 - 57 % des adultes souffrent d'excès de poids.
 - 1 enfant québécois sur 4 présente un excès de poids.
- Conséquences économique et de santé
 - 1,5 G \$ consultations médicales et nuits d'hospitalisation.
 - Diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, cancers, etc.
- L'inactivité physique est un facteur de risque aux problèmes de surpoids
 - 7 % des jeunes sont suffisamment actifs



Retombées pour une municipalité qui favorise un mode de vie physiquement actif

Des avantages économiques...

- Vitalité et productivité de la population
- Recettes fiscales (hausse de la valeur foncière des propriétés)
- Dépenses de transport des ménages
- Coût des infrastructures
- Économie locale




Retombées pour une municipalité qui favorise un mode de vie physiquement actif

Des avantages sur l'environnement et la sécurité...

- Impact économique de la congestion routière
 - Montréal : pertes > 1,5 milliard \$ / année
- Gaz à effet de serre
- Îlots de chaleur
- Sentiment de sécurité et la criminalité dans les quartiers



Réglementation, planification et aménagements sécuritaires aux déplacements actifs

• Diminuer la vitesse des véhicules

- Mesures d'apaisement de la circulation et aménagements physiques
 - Artères et rues collectrices
 - Intersections
 - Zones où la concentration de générateur de déplacements ++
 - Intégrer lors des travaux de réfection
- Limite de vitesse
 - 30 km/h à proximité des parcs, écoles, garderie, aires de jeux, résidences pour personnes âgées
 - 40 km/h dans les quartiers résidentiels
 - Appui populaire de 81 %



Que faire pour devenir une ville active ?

Réglementation, planification et aménagements sécuritaires aux déplacements actifs

• Aménager et entretenir des voies piétonnes et cyclables sécuritaires et de qualité

- Trottoirs, pistes cyclables, support à vélo
 - Éclairage adéquat, mobilier urbain, arbres et fleurs
- Intersections sécuritaires
 - Surélevées, avancées de trottoirs
 - Temps de traverses suffisants (personnes âgées et enfants)
 - Refuges pour piétons sur les artères et les chaussées larges
 - Interdiction de stationner à moins de 5 m d'un passage pour piétons
- Consacrer une portion du budget de voirie pour les aménagements favorables au transport actif



Réglementation, planification et aménagements sécuritaires aux déplacements actifs

• Réduire le volume de circulation automobile

- Cesser d'accroître la capacité routière
- Améliorer l'offre et le service de transport collectif
 - Appui populaire de 86 %
 - Intermodalité entre les transports actifs et collectifs
 - Plus grande part des investissements
- Voies réservées aux transports collectifs
 - Intégrer lors des travaux de réfection
- Limiter les espaces de stationnement
 - Appui populaire de 60 %
 - Près des pôles d'emplois, des pôles commerciaux et des institutions



Réglementation, planification et aménagements sécuritaires aux déplacements actifs

• Assurer une occupation du sol plus compacte et multifonctionnelle

- Densité, mixité et proximité des services
 - Espaces publics, commerces, services et parcs accessibles en transport actif
- Se rendre à l'école à pied ou à vélo
 - Apaisement de la circulation, débarcadère d'autobus, zone d'arrêt interdit pour les automobilistes, 30 km/h
 - Tenir compte du potentiel piétonnier lors de la construction ou de la fermeture des écoles
- Espaces verts



Façonner des milieux de vie favorables à l'activité physique

- **Parcs et espaces verts**
 - Pour tous les âges
 - Appui populaire de 91%
 - Fonctionnels, sécuritaires, accessibles et versatiles
 - Jeux d'eau, modules de jeux pour trottineurs et enfants d'âge scolaire, abri-soleil
 - Suffisamment grands pour prendre de l'accélération
 - Courir et jouer
- **Maximiser l'espace public**
 - Profiter des ruelles pour y jouer en toute sécurité
 - Transformer certains terrains de stationnement



Devenir une ville active

- **Adopter une politique municipale sur le mode de vie physiquement actif**
 - Plan d'action
 - Alliances avec des acteurs du milieu
 - Scolaire, santé, transport, sport, loisir...
 - Cohérence et complémentarité
 - Politiques, programmes et plans d'action existants



Façonner des milieux de vie favorables à l'activité physique

- **Installations récréatives et sportives de qualité, accessibles, conformes et sécuritaires**
 - Ententes entre les écoles et les arrondissements/municipalités
 - Accessibles en transport actif et collectif
 - Infrastructures de loisirs destinées aux personnes âgées près de leur lieu de résidence
 - Politiques de subvention (milieux défavorisés)
 - Fontaines d'eau dans les espaces publics



Qui s'engage à adopter au moins une action favorable aux modes de vie actifs ?



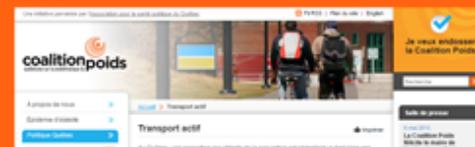
Façonner des milieux de vie favorables à l'activité physique

- **Faire bouger davantage les citoyens l'hiver**
 - Prioriser le déneigement et le déglacage des trottoirs et pistes cyclables
 - Appui populaire de 83%
 - Déneiger les parcs
 - Aménager des buttes de neige pour glisser
 - Appui populaire de 66%
 - Offrir des cours d'initiation et la location d'équipements



Merci!

cqpp.qc.ca | Facebook.com/CoalitionPoids | @CoalitionPoids



Corinne Voyer, directrice
cvoyer@cqpp.qc.ca

coalitionpoids

Une initiative soutenue par l'Association pour la santé publique du Québec

Une initiative soutenue par l'Association pour la santé publique du Québec

Annexe 4 : Présentation de Jean-François Pinsonneault



Partenaire du Plan d'action
**MONTREAL
PHYSIQUEMENT
ACTIF**

Bâtir une ville en santé
Aménager nos villes pour demeurer actif au quotidien

CRÉ de Montréal | Agence de la santé et du bien-être Québec | Capsana | CIPSA | Montréal



Un appel mondial à l'action

La Charte de Toronto pour l'activité physique interpellent les décideurs du monde entier à implanter durablement les conditions qui favorisent un mode de vie physiquement actif:

- Nous sommes tous invités à s'engager dans ce mouvement
- Le Plan d'action régional Montréal physiquement actif est une réponse à cet appel, une réponse adaptée au contexte de l'île de Montréal

Service de la Diversité sexuelle et Des sports 3



Plan de présentation

- Une réalité percutante
- Un appel mondial à l'action
- Un plan d'action régional mobilisateur
- Notre vision et les principes
- Notre but et les quatre axes d'intervention
- La Ville de Montréal - un partenaire engagé
- Un maillage régional novateur et porteur
- Une réglementation municipale à ajuster - un vaste chantier - exemples

Service de la Diversité sexuelle et Des sports, Ville de Montréal 1



Pour Montréal, un plan d'action mobilisateur

La stratégie montréalaise repose sur trois éléments d'action:

- Une mobilisation intersectorielle forte
- Un partage de données probantes et de connaissances qui visent à faciliter une prise de décision efficace
- Le soutien à des investissements stratégiques

Service de la Diversité sexuelle et Des sports 4



Une réalité percutante

Notre vie sédentaire augmente d'une manière effarante, particulièrement chez les jeunes:

- 70% des jeunes montréalais de 12 à 17 ans n'atteignent pas la recommandation d'effectuer 60 minutes d'activités physiques quotidiennes (Sommet NPA 2014)
- 75% des jeunes passent plus de deux heures par jour devant un écran
- Les jeunes risquent d'être de plus en plus sédentaires lorsque l'on considère qu'ils passent en moyenne 18 heures par semaine en service de garde et 25 heures en enseignement (NPA - axe 4)

Service de la Diversité sexuelle et Des sports 2



Un plan d'action mobilisateur

```

    graph TD
      A[PLAN D'ACTION REGIONAL] --- B[POLITIQUE]
      A --- C[ORIENTATIONS D'ACTION 2014-2025]
      A --- D[PRIORITES D'ACTION 2014-2017]
  
```

Service de la Diversité sexuelle et Des sports 5



Notre vision et les principes

En 2025, Montréal est une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif.

- Réduire les inégalités sociales liées à la santé
- Rendre l'activité attrayante pour tous
- Engager les citoyens et la communauté locale
- Assurer une cohésion régionale
- Travailler en partenariat et soutenir la société civile
- Favoriser la connaissance

Service de la Diversité et des Sports

6



Montréal - un partenaire engagé

Un patrimoine collectif d'une grande valeur sociale et économique. Des données percutantes:

- Valeur des équipements récréatifs et sportifs municipaux - 1,5 G\$ milliard.
- Valeur des plateaux sportifs et des parcs - 4,8 G\$.
- Environ 1 300 parcs pour une superficie de 38,6 millions de m²
- Budget de fonctionnement 2015 - activités récréatives - 300 M\$
- Pour être optimal, notre investissement dans les parcs devrait augmenter au cours des prochaines années (40 M\$ par année, actuellement)

Service de la Diversité et des Sports

9



Notre but et les quatre axes d'intervention

Mettre en place des environnements favorables à l'activité physique pour inciter les personnes résidant ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et rester physiquement actives.

- Un aménagement urbain des milieux de vie en faveur de l'activité physique
- L'accessibilité des déplacements actifs et de plein air urbain
- La valorisation de la pratique sportive et de ses événements
- La promotion et la communication d'un mode de vie physiquement actif

Service de la Diversité et des Sports

7



Un maillage régional novateur et porteur

Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie (TIR-SHV)



Service de la Diversité et des Sports

10



Montréal - un partenaire engagé

La Politique du sport et de l'activité physique ainsi que les orientations et priorités d'action découlant du Sommet MPA ont été adoptés le 12 novembre 2014 par la résolution CE14 1732. Elle vise pour les jeunes:

- Augmenter la proportion des 12-17 ans qui appliquent la recommandation de faire 60 minutes d'activités physiques par jour de 30% à 35% d'ici 2017, à 40% d'ici 2021 et à 45% d'ici 2015
- Contribuer à réduire de 10% la sédentarité de la population de l'île de Montréal

Service de la Diversité et des Sports

8



Une réglementation municipale à ajuster

L'adaptation de la réglementation municipale :

- Augmentation de 10% à 15% pour la contribution pour fins de parcs (Lau, art. 117.1 à 117.16); (ex. Agglomération de Longueuil)
- Hausse des mesures d'apaisement de la circulation (réduction de la vitesse dans les rues locales, près des écoles, zones piétonnières, etc.) (ex. fascicule sur les quartiers verts - Direction des transports)
- Améliorer le milieu de vie en améliorant l'offre commerciale de proximité (ex. arrondissements de Montréal)

Service de la Diversité et des Sports

11

Annexe 5 : Présentation de Clara Couturier

Jeu libre et réglementation: une volonté politique pour une ville en santé

coalitionpoids
québécoise sur la problématique de

Une initiative parrainée par
l'Association pour la santé publique du Québec

Des positions tranchées

- Les enfants ne devraient pas jouer dans la ruelle ou la rue parce que c'est dangereux.
- Les enfants devraient pouvoir jouer partout : taux de sédentarité élevés, obésité et embonpoint chez les enfants du Québec.



Couverture médiatique

Saga autour du hockey de rue : il sera toléré à nouveau sur la 92e Avenue



La Ville conserve l'interdiction de jouer au hockey dans la rue

Jouer au hockey dans la rue: est-ce si dérangeant?

Une situation préoccupante

- Taux d'obésité et surpoids inquiétants chez les jeunes
- Taux de sédentarité élevée, surtout chez les enfants issus de familles à faible revenu
- 3X plus susceptibles de n'avoir jamais pratiqué d'activités physiques et de sports organisés

Règlements: obstacles au jeu

- Le bruit: l'ordre public, la quiétude et la paix
- L'entrave à la circulation



Bienfaits du jeu libre

- Jeu libre: activité spontanée pour s'amuser ou se distraire
- « Jouer dehors »:
 - Les enfants sont + actifs et moins à risque d'être obèses
 - Favorise: prise de décision, évaluation des risques, résolution de problèmes, interactions sociales, la créativité
- Le jeu libre à l'extérieur de moins en moins pratiqué

Références

- Réseau québécois de villes et villages en santé (2014). « Les municipalités engagées pour le bien-être de leurs citoyens : prendre soin de notre monde ». Repéré en ligne le 20 avril 2015 au <http://www.rqvvs.qc.ca/documents/Reseau-2014-2015.pdf>.
- Singer, Dorothy G., Jerome L. Singer, Heidi D'Agostino, and Raika DeLong (2009). « Children's Pastimes and Play in Sixteen Nations ». *American Journal of Play*, p. 282-312. Repéré en ligne le 20 avril 2015 au <http://www.journalofplay.org/files/pdf-articles/0-3-article-childrens-pastimes-pa-10-children-nations.pdf>.
- Statistique Canada. Enquête canadienne sur les mesures de la santé : activité physique directement mesurée chez les Canadiens, 2012-2013. Repéré le 20 avril 2015 au <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150118/dq150118c-fra.htm>.
- Tribune de Genève (novembre 2012). Le droit des enfants d'être au bruit bientôt dans la loi ? Repéré en ligne le 20 avril 2015 au <http://www.tdg.ch/News/Societe/Le-droit-des-enfants-d-etre-au-bruit-101176242>.
- Ville action pour de saines habitudes de vie. Aménager les quartiers pour encourager le jeu libre des enfants à l'extérieur. Repéré le 20 avril 2015 au <http://villeaction.org/files/fiches-pratiques/aménagement-urbain-furb/aménager-les-quartiers-pour-encourager-le-jeu-libre-des-enfants-a-l-exterieur.htm>.
- 20minutes (novembre 2012). « Les enfants ont le droit de faire du bruit ». Repéré en ligne le 20 avril 2015 au <http://www.20min.ch/News/Suisse/01/12/les-enfants-ont-le-droit-de-faire-du-bruit-19207555>.

Références

- Reigner, Hélène (2004). « La territorialisation de l'enjeu « sécurité routière » : vers un basculement de référentiel? ». *Espaces et sociétés*, vol. 3, no. 118, p. 23-41.
- Sienko, Thierry (2004). « Insécurité routière: Un point de vue critique sur les stratégies de prévention ». *Espaces et sociétés*, vol. 3, no. 118, p. 112-122.
- E. Adler, Nancy et Judith Stewart (2009). « Reducing Obesity: Motivating Action While Not Blaming the Victim ». *The Milbank Quarterly*, vol. 87, no. 1, p. 49-70.
- Bidou-Zacharjassen, Catherine et Angèle Digla. (2012) « Vers la ville « healthy »? Tendances globales, effets locaux ». *Espaces et sociétés*, vol. 2, no. 150, p. 7-14.

Annexe 6 : Présentation de Adèle Antonioli



PROJET ESPACES C'EST

- Projet de l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP)
- Soutenu financièrement et techniquement par Québec en Forme
- Durée de 3 ans : 1 juillet 2013 au 30 juin 2016

Projet Espaces : on parle d'espaces de jeu libre dans les parcs

- le parc est le premier espaces de jeu public fréquenté par l'enfant
- On veut permettre au jeune de jouer librement dans un espace adapté à son développement





OBJECTIFS DU PROJET ESPACES

- Sensibiliser le milieu municipal à l'importance d'offrir des parcs invitants et incitants par l'environnement au mouvement.
- Rendre accessible des outils de planification, d'aménagement, d'entretien et d'animation d'espaces publics susceptibles d'offrir des environnements sécuritaires favorisant le jeu libre et bénéfique au développement des jeunes.





VISION

- Des jeunes plus actifs partout au Québec, ayant découvert ou redécouvert le jeu libre et actif dans des lieux sécuritaires situés dans leur environnement immédiat.
- Des gestionnaires municipaux plus proactifs en matière d'évaluation des besoins, d'implantation de nouveaux équipements, de gestion d'espaces et d'installations.
- Une communauté qui reconnaît l'enfant comme un citoyen à part entière et qui affirme sa volonté de promouvoir le droit de s'amuser comme élément fondamental dans le développement global des enfants.

PROJET ESPACES

Québec en mouvement
AQLP



NOS RÉALISATIONS :
CADRE DE RÉFÉRENCE
DES PARCS ET AUTRES ESPACES
PUBLICS POUR LE JEU LIBRE ET ACTIF

PROJET ESPACES

Québec en mouvement
AQLP

**NOTRE RÉALISATION : CADRE DE RÉFÉRENCE
DES PARCS ET AUTRES ESPACES PUBLICS POUR
LE JEU LIBRE ET ACTIF**

Pour qui :

- Gestionnaires d'espaces publics au niveau municipal : loisir et autres services
- Gestionnaires d'organismes qui travaillent auprès des enfants
- Élus

Conçu comme un coffre d'outils :

- Document de base = manuel d'instructions
- Série de fiches = matériel du coffre à outils
- Fiches regroupées en 3 catégories

PROJET ESPACES

Québec en mouvement
AQLP

**NOTRE RÉALISATION : CADRE DE RÉFÉRENCE
DES PARCS ET AUTRES ESPACES PUBLICS POUR
LE JEU LIBRE ET ACTIF**

- **Savoir (S), des exemples :**
 - Le jeu libre chez l'enfant
 - Les espaces de jeu libre en hiver
 - La sécurité dans les parcs
- **Savoir-faire (SF), des exemples :**
 - Réaliser des travaux d'aménagement et d'installation
 - Une planification intégrée des parcs
 - Connaître les groupes de population auxquels on destine un parc
- **Outils pratiques (OP), des exemples :**
 - Les équipements de jeu pour parcs publics - Guide d'achat
 - Grille d'observation d'un parc
 - Grille d'évaluation de la sécurité
 - Modèle d'appel d'offres pour équipements de jeu

PROJET ESPACES

Québec en mouvement
AQLP

**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**



PROJET ESPACES

Québec en mouvement
AQLP

**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**

1 Pour mieux se comprendre

Favoriser l'adoption d'un langage commun en matière de parcs et d'espaces de jeu au Québec

Des exemples :

- Parc
- Jeu Libre
- Structure de jeu



PROJET ESPACES

Québec en mouvement
AQLP

**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**

2 Les valeurs de référence

- Objectifs à atteindre pour les usagers des services offerts
- Critères d'évaluation ou des indicateurs de mesure de...



PROJET ESPACES

Québec InfoRue AQLP

**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**

2 Les valeurs de référence

- Le plaisir
- Jouer dehors
- La nature
- Le mode de vie physiquement actif
- La pratique libre
- Le jeu libre chez l'enfant
- Le développement optimal de l'enfant
- La socialisation
- La vie familiale

PROJET ESPACES

Québec InfoRue AQLP

**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**

3 Les conditions de succès

Pour permettre aux jeunes de bouger librement dans des espaces de jeu publics, plusieurs conditions doivent être réunies



PROJET ESPACES

Québec InfoRue AQLP

**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**

3 Les conditions de succès

- Le parc, lieu de vie
- L'accessibilité
- La sécurité
- L'engagement politique
- La participation citoyenne
- La coordination interservices
- La concertation avec les institutions et organismes du milieu

PROJET ESPACES

Québec InfoRue AQLP

**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**

4 Typologie des parcs

- Aider les autorités municipales à bien répartir divers types de parcs sur leur territoire et à concevoir judicieusement le réseau de leurs parcs
- Les types peuvent se chevaucher

PROJET ESPACES

Québec InfoRue AQLP

**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**

4 Typologie des parcs

- Le parc de voisinage
- Le parc-école
- Le parc de secteur ou de quartier
- Le parc municipal

PROJET ESPACES

Québec InfoRue AQLP

**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**

5 L'approche par zones

- Un concept d'aménagement par zones qui est une approche utilitaire et concrète qui répond à la multiplicité des besoins de développement des enfants
- L'aménagement des zones peut être très variable.






**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**

5 L'approche par zones

- La zone d'accueil
- La zone de création
- La zone de sable et d'eau
- La zone de jeu calme et de rencontres
- La zone de jeu symbolique et dramatique
- La zone physique
- La zone jardin et milieux naturels





**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**

6 Le processus de gestion des parcs

- Pour assurer une gestion optimale des parcs






**LE DOCUMENT DE BASE :
UN MODE D'EMPLOI**

6 Le processus de gestion des parcs



```

    graph TD
      V[VISION  
"Grand objectif et cadre de référence"] --> P1[Planification  
"Définir le plan de gestion des parcs"]
      P1 --> P2[Conception  
"Définir le plan de gestion des parcs"]
      P2 --> P3[Mise en œuvre  
"Mettre en œuvre le plan de gestion des parcs"]
      P1 <--> P2
      P2 <--> P3
      P1 <--> P3
      P1 <--> P4[Évaluation  
"Évaluer l'impact des actions de gestion des parcs  
"Évaluer l'impact des actions de gestion des parcs  
"Évaluer l'impact des actions de gestion des parcs"]
      P2 <--> P4
      P3 <--> P4
      P4 --> P1
      P4 --> P2
      P4 --> P3
      P4 --> P5[Opérations  
"Gérer, programmer, entretenir, améliorer les parcs de gestion des parcs"]
      P5 --> P1
      P5 --> P2
      P5 --> P3
      P5 --> P4
  
```





**MERCI
ET BONNE
JOURNÉE!**






Annexe 7 : Présentation de Hélène Laurendeau



**Tournée des ambassadeurs
2010-2011**

- **Notre objectif** : Inciter les élus municipaux à poursuivre et/ou à intensifier leurs efforts pour améliorer la qualité de vie & bien-être de la population.
- **Comment?** Par la mise en place de milieux favorables aux saines habitudes et la valorisation de celles-ci.

Au Québec, on aime la vie



**Rencontres avec les maires
de 13 municipalités du Qc**



**Déclaration d'engagement pour
les saines habitudes de vie**



Séries éliminatoires
★ 4 mai 2010
★ 12 mai 2015 *(Go, Habs, go!)*

Annexe 8 : Présentation de Anne-Marie Morel

La saine alimentation au menu des municipalités

Anne-Marie Morel, Dt.P. M.Sc.
Conseillère aux politiques publiques

coalitionpoids
Soutenu en argent par le gouvernement du Québec

Une initiative parrainée par
l'Association pour la santé publique du Québec

La saine alimentation, une mission pour les villes?



Nous grossissons collectivement

- Plusieurs facteurs influencent le poids et la santé
 - Les habitudes alimentaires
 - La pratique d'activité physique
 - L'environnement dans lequel nous vivons



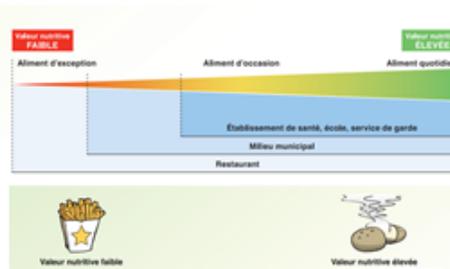
Des pistes d'action Pour favoriser la saine alimentation des citoyens



Tout un menu de possibilités !

- Pour favoriser une saine alimentation :
 - Offre alimentaire dans les institutions et événements publics
 - Accès aux fontaines d'eau
 - Soutien au développement des compétences alimentaires et culinaires
 - Réduction de la visibilité de la malbouffe dans les lieux publics
 - Accès physique et économique aux aliments (déserts alimentaires)
 - Offre alimentaire autour des écoles
 - Marchés publics
 - Agriculture urbaine / Jardins communautaires
 - Protection des terres agricoles

Vision de la saine alimentation pour la création d'environnements favorables



<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2009/09-289-10F.pdf>

Accès à l'eau potable dans les lieux publics

Modèle de résolution



FACILITER L'ACCÈS AUX FONTAINES D'EAU

Un véritable choix santé économique et écoresponsable envers les citoyens

Logos: ASPQ, Eau Québec, CoalitionPoids

Un modèle de résolution pour les municipalités

Accès à de l'eau potable gratuite dans les lieux publics

Le bon développement personnel, le développement en santé et le bien-être de nos citoyens et de nos entreprises dépendent en grande partie de la qualité de l'eau que nous consommons. L'accès à de l'eau potable gratuite dans les lieux publics est un véritable choix santé, économique et écoresponsable envers les citoyens.

Faciliter une saine hydratation

Assurer un accès gratuit à de l'eau potable dans les lieux publics est une mesure simple et efficace pour encourager les citoyens à s'hydrater adéquatement, à rester hydratés et à éviter la déshydratation.

Adopter une résolution - une mesure prioritaire et urgente

Il est de la responsabilité de nos élus de s'assurer que nos citoyens aient accès à de l'eau potable gratuite dans les lieux publics. Cette mesure est simple à mettre en œuvre et a un impact positif sur la santé et le bien-être de nos citoyens.

14

Un chou, je fais quoi avec ça?

Compétences alimentaires et culinaires

- Réduisent la dépendance aux mets transformés
- Permettent d'adapter les aliments sains à ses goûts
- Aident à s'alimenter à moindre coût
- Minimisent le gaspillage alimentaire

Municipalités = alliées

- Activités dans les camps de jour, jardins communautaires, marchés et loisirs municipaux
- Partage de locaux de cuisine avec écoles, ONG (ex: cuisines collectives), PME (ex: traiteur)



15

Qui s'engage à faire au moins une action pour promouvoir la saine alimentation des citoyens dans la prochaine année ?

Contact:

- Courriel : ammorel@cqpp.qc.ca
- Site Web : cqpp.qc.ca
- Facebook.com/CoalitionPoids
- @CoalitionPoids



14

Réduire la visibilité de la concurrence et protéger les jeunes...

Enrayer la publicité d'aliments riches en gras saturés et trans, en sucre et en sel dans les endroits fréquentés par les enfants (OMS, 2010)

Éviter la commande du sport par la restauration rapide



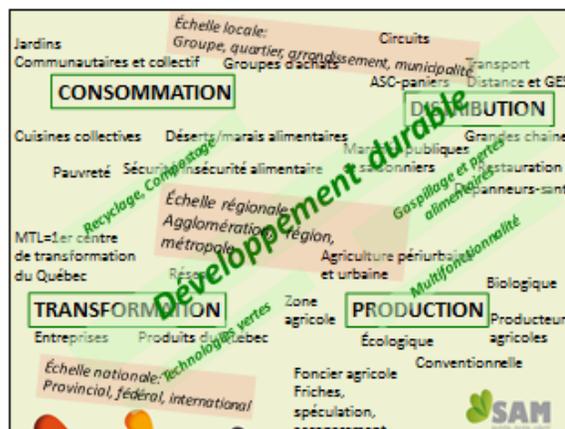
14

Annexe 9 : Présentation de Ghalia Chahine

DU plan de développement au plan d'action SAM: le système alimentaire montréalais, tout un menu de possibilités!

Bâtir une ville en santé : un rôle gagnant pour les élus
Association pour la santé publique du Québec
12 mai 2015

Collaboratrice au service planification sociale et d'appui/Chercheur de Québec en Santé



UNE MOBILISATION RÉGIONALE ANCRÉE DANS UNE VISION COLLECTIVE CLAIRE:
Le Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (SAM)

VISION SAM 2025

ORIENTATION 1: Encourager l'alimentation montréalaise

ORIENTATION 2: Renforcer l'empreinte écologique du système alimentaire

ORIENTATION 3: Favoriser l'accès à une saine alimentation

ORIENTATION 4: Promouvoir la saine alimentation

ORIENTATION 5: Renforcer le maillage régional

Innovar pour mieux se nourrir et se développer: En 2025, toutes les citoyennes et citoyens de l'île de Montréal ont accès à une saine alimentation diversifiée, de proximité et abordable dans une perspective de développement durable.

UN PARTENARIAT RÉGIONAL STRATÉGIQUE ET DES PROJETS CONCRETS EN RÉPONSE AUX PRIORITÉS COLLECTIVES:
Plan d'action du système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise (SAM)

OBJECTIFS:

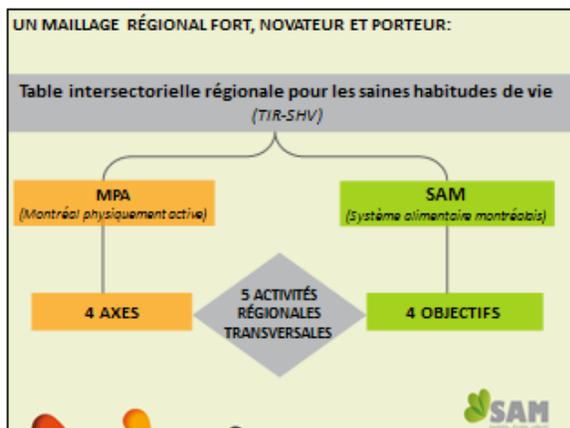
- 1 Renforcer le maillage régional
- 2 Favoriser l'accès physique à une saine alimentation
- 3 Développer et consolider l'offre et la demande alternatives en institutions publiques
- 4 Renforcer le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine

SAM MPA

TOTAL DES INVESTISSEMENTS SAM 2014 - 2016: 860 000 \$

Le Plan d'action SAM c'est :

- +35 org. et inst. locales, régionales et nationales
- +23 initiatives SAM
- +13 porteurs régionaux
- +5 activités transversales



APPRENTISSAGES DU SAM: MOINS DE DÉDOUBLEMENTS, PLUS DE COHÉRENCE, PLUS D'OPPORTUNITÉS

- 1) Au niveau du système
 - Cohérence interne, objectifs communs et vision partagée
 - Exemples: Système alimentaire tchinois & système alimentaire MtlN, Paysages Humanisés, Île Bizard
- 2) En lien avec d'autres réseaux et mobilisations
 - Stratégie claire, modèle inspirant et actions complémentaires
 - Exemples: Approvisionnement alternatif: Hôpital Jean-Talon & CHSLD Lucille Teasdale, Jeux du Québec à MTL 2016 & formation SHV- municipal
- 3) Au niveau régional
 - Effet levier, maillage fort et enjeux transversaux
 - Exemples: Lien entre planifications sectorielles, Bonnes pratiques

Annexe 10 : Présentation de Geneviève Guérin

ASPQ
Association pour la santé publique du Québec

Les règlements d'urbanisme : une voie possible pour améliorer l'offre alimentaire autour des écoles



Geneviève Guérin
Analyste-rechercheur

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ
Association pour la santé publique du Québec

L'ASPQ :

L' Association pour la santé publique du Québec est un organisme à but non lucratif qui existe depuis 1943.

- Approche **multidisciplinaire** et **intersectorielle**
- Les projets poursuivis ont pour objectif de promouvoir la santé et le **bien-être** de l'ensemble de la population québécoise
- Ses différentes actions visent à **informer**, **mobiliser** et **influencer** les professionnels, les décideurs ainsi que les citoyens autour d'enjeux de santé publique

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ
Association pour la santé publique du Québec

Pourquoi réglementer pour améliorer l'offre alimentaire autour des écoles ?

Mise en contexte



© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ
Association pour la santé publique du Québec



Quelques faits :

- La présence de restaurants rapides près des écoles a un effet significatif sur le risque d'obésité.

Au Québec :

- 37 % des écoles publiques sont situées à moins de 15 minutes de marche d'un restaurant rapide.
- 62 % des écoles publiques sont situées à moins de 15 minutes de marche d'un dépanneur.

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ
Association pour la santé publique du Québec

Modifier l'environnement comme solution aux problèmes de poids

- L'éducation et la sensibilisation ne suffisent pas à modifier les habitudes alimentaires des jeunes
- Les habitudes alimentaires sont grandement modulées par notre environnement
- La problématique du poids constitue un problème de société qui requiert des solutions environnementales, sociales et politiques
- Nos environnements doivent favoriser et soutenir des choix santé

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ
Association pour la santé publique du Québec

Restaurants rapides autour des écoles : un obstacle important aux politiques alimentaires

- **Virage santé dans les écoles du Québec**
 - ✓ En 2007, le Gouvernement du Québec lance sa politique alimentaire
- La proximité des restaurants rapides et des dépanneurs fait **compétition** à l'offre alimentaire améliorée dans les cafétérias d'écoles
 - ✓ Les adolescents sont attirés par la rapidité du service et le faible coût des aliments

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ
Association des municipalités de la région de Québec



Sondage mené auprès d'élèves du 2^e cycle du secondaire :

- 95 % des jeunes estiment que les restaurants rapides sont suffisamment près de l'école pour s'y rendre et y manger à l'heure du midi.
- 72 % sont d'avis que la proximité des restaurants est une raison pour dîner à l'extérieur.

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ
Association des municipalités de la région de Québec



Utiliser des règlements d'urbanisme pour limiter l'implantation de restaurants rapides près des écoles, c'est possible!

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ
Association des municipalités de la région de Québec

Limiter l'implantation de commerces de restauration rapide : les options

Les règlements discrétionnaires

- Usages conditionnels
- Critères de performance

Réserve générale

- Le pouvoir de zoner n'est pas un pouvoir de police, mais de gestion de la propriété et des droits civils dans la province.
- Il faut donc gérer le « bâti » plutôt que la consommation d'aliments.

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ
Association des municipalités de la région de Québec

Limiter l'implantation de commerces de restauration rapide : les options

Les règlements normatifs

- Prohibition de l'usage principal ou de l'usage accessoire
- Éloignement relatif
- Contingentement des usages
- Intervention complémentaire : les normes relatives aux constructions et à l'aménagement

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ
Association des municipalités de la région de Québec

Expériences Internationales




© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ
Association des municipalités de la région de Québec

Initiatives locales

Rosemère : règlement de zonage interdisant les restaurants rapides autour des écoles (2012)

- Population : 14 365 habitants.
- Superficie : 12,35km²



Arrondissement Saint-Laurent : modification d'un règlement de zonage qui interdit le développement des services à l'auto (mai 2014)

Population: 93 842 habitants (2011)
Superficie: 43 km²



Arrondissement Rosemont-Le Petite-Petrie : modification d'un règlement de zonage qui interdit les services à l'auto sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement (novembre 2014)



© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ

Appui important de la population

Sondage d'opinion

% d'appui de la population du Québec :

- 2007 : 73%
- 2009 : 76%
- 2010 : 72%



% d'appui de la population des trois villes :

	2009	2010
Trois villes	82%	86%
Gatineau	81%	87%
Levallois	86%	87%
Bele-Saint-Paul	79%	83%

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ

Facilitateurs



- Volonté politique
 - Croire au bien-fondé du projet
 - Identifier un porteur de dossier
- Virage progressif
- Appuyer financièrement l'implantation d'une offre alimentaire améliorée
 - Crédits de taxes foncières, modification de règlements de zonage pour aider les entreprises à surmonter les obstacles afin de maintenir les épiceries de quartier dans la ville

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ

Les ancrages

- Les politiques familiales et MADA
- Les politiques alimentaires municipales
- Les plans d'urbanisme et de mobilité durable
- Assises urbanistiques et juridiques:
 - article 113 de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,
 - article 85 de la Loi sur les compétences municipales,
 - article 52 de la Loi sur les cités et les villes,
 - article 6 de la Loi sur le développement durable.

© WWW.ASPQ.ORG

ASPQ

Pour plus d'information

ASPQ
www.aspq.qc.ca



Geneviève Guérin, analyste-rechercheur
 Association pour la santé publique du Québec
sguerin@aspq.org

© WWW.ASPQ.ORG

Annexe 11 : Présentation de Alan DeSousa



**Saint-Laurent,
une communauté active**

12 mai 2015

Saint-Laurent, une communauté active



Une volonté exprimée par l'administration laurentienne dans ses Priorités 2014-2017...



UNE COMMUNAUTÉ ACTIVE

Saint-Laurent met à la disposition de ses résidents des installations et des services visant à les inciter à adopter un mode de vie actif dans un milieu sain. Avec quelque 50 espaces verts, il propose une grande variété d'activités sportives et récréatives. Cette offre est complétée par des programmes en développement social visant à assurer le mieux-être des familles.

Saint-Laurent, une communauté active



Une volonté qui s'exprime dans quatre volets :

1. Bonnes pratiques
2. Mode de vie sain
3. Aménagement du territoire
4. Réglementation



Volet « bonnes pratiques »



...pour donner l'exemple...

Menu santé à l'aréna Raymond-Bourque

En 2008, l'aréna Raymond-Bourque est devenu l'un des premiers établissements de ce type au Québec à respecter les critères de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



Volet « bonnes pratiques »



Zone libre d'eau embouteillée

Depuis 2010, Saint-Laurent a banni les bouteilles d'eau à consommation unique de ses édifices municipaux et du menu de ses événements protocolaires.

Des fontaines d'eau additionnelles ont été installées pour compenser.



Volet « mode de vie sain »



...pour inciter les résidents à adopter de bonnes habitudes...

Défi Santé Municipalités et familles
5/30 Équilibre

Depuis 2014, Saint-Laurent incite ses résidents à s'inscrire au Défi santé 5 / 30 Équilibre en relevant les objectifs suivants :

- Objectif 5 : Manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour.
- Objectif 30 : Bouger au moins 30 minutes par jour.
- Objectif équilibre : Faire le point sur ses forces pour un meilleur équilibre de vie.

Volet « mode de vie sain »



Prolongement des voies cyclables

Depuis 2008, Saint-Laurent a ajouté 41,7 km de voies cyclables sur son territoire.

L'objectif est de poursuivre le développement du réseau à raison de 12 km par année.



Voie cyclable sur la rue Decelles



Volet « mode de vie sain »



Stations d'exercice pour aînés

Des stations d'exercice pour adultes sont installées dans plusieurs parcs de Saint-Laurent :

- Parc Caron
- Parc Noël-Sud
- Parc Raymond-Vidal



Volet « mode de vie sain »



Parcs de l'arrondissement

Depuis 2005, 39,2 M \$ ont été consacrés à la réfection et à la construction de parcs et d'espaces verts.

Par exemple, en octobre dernier, le parc Henri-Thomas-Scott a été inauguré au coin des rues des Outardes et Jean-Gascon au cœur du quartier Nouveau Saint-Laurent.



Volet « mode de vie sain »



Piste d'athlétisme Ben-Leduc

En 2003, des travaux majeurs ont permis de lui obtenir un statut de piste homologuée pour des compétitions de calibre national.

D'une longueur de 400 mètres, avec huit corridors, la piste est dotée d'un revêtement de type Mondo de 14 mm d'épaisseur.



Volet « mode de vie sain »



Construction d'un complexe sportif

- Superficie de 16 223 m²
- Terrain de soccer intérieur
- Piscine de 25 mètres avec une rampe d'accès
- Bassin récréatif avec une plage progressive
- Gymnase simple
- Palestre gymnique
- Salle multifonctionnelle
- Salle d'entraînement de 100 m²



Volet « aménagement du territoire »



...pour offrir aux résidents des occasions de contact avec la nature...

Grands projets urbains inscrits aux Priorités 2014-2017

1. Redéveloppement urbain, secteur TOD de la gare Bois-Franc
2. Technoparc Montréal, campus Saint-Laurent, et Éco-campus Hubert-Reeves
3. Parc-nature des Sources
4. Secteur Thimens / Luellen-Thimens



Futur Éco-campus Hubert-Reeves



Volet « aménagement du territoire »

1. Redéveloppement urbain, secteur TOD de la gare Bois-Franc

Contexte : Avec le prolongement de la ligne orange, la gare Bois-Franc de Saint-Laurent deviendra la troisième station intermodale (métro/gare) de Montréal en dehors du centre-ville. Saint-Laurent prévoit la création d'un quartier mixte de type «TOD» (Transit Oriented Development) qui s'étendra sur un rayon de 1 km autour de la gare.

Objectif : Créer un environnement urbain distinctif par la qualité de son cadre bâti et de son réseau d'espaces verts reillés par une trame favorisant les déplacements actifs et convergeant vers la gare ou la station de métro située au coeur du quartier.




Volet « aménagement du territoire »

1. Redéveloppement urbain, secteur TOD de la gare Bois-Franc

Principes d'une aire TOD (Transit-oriented development) :

- Aménagement favorisant le piéton.
- Densité soutenant le transport collectif.
- Mixité des usages soutenant la viabilité des aires TOD.
- Trame urbaine perméable soutenant des déplacements actifs.
- Espaces publics de qualité.

Futur secteur de la gare Bois-Franc





Volet « aménagement du territoire »

1. Redéveloppement urbain, secteur TOD de la gare Bois-Franc

L'étendue de l'aire du TOD est définie selon le type de desserte :
Métro, train de banlieue et SLR = Un rayon de 1 km du point d'accès



Plan d'accès au point de point d'accès de Bois-Franc




Volet « aménagement du territoire »

2. Technoparc Montréal, campus Saint-Laurent, et Eco-campus Hubert-Reeves

Contexte : Dans le cadre de la planification détaillée du Technoparc Montréal, campus Saint-Laurent, une nouvelle vision est élaborée pour les parties sud et est.

Vision : Préserver des milieux naturels d'intérêt, créer des corridors écologiques favorisant le développement de la faune et de la flore et créer des zones d'emplois en périphérie des corridors écologiques.

Objectif : Créer le parc-nature des Sources et l'Eco-campus Hubert-Reeves, lequel sera dédié aux technologies propres.





Volet « aménagement du territoire »

3. Parc-nature des Sources

Vision : D'une superficie de 47 hectares et situé à travers le Campus Saint-Laurent du Technoparc Montréal et le terrain adjacent connu sous le nom de « Marais ADM », le parc-nature des Sources présentera une diversité d'habitats qui en fera un site d'intérêt écologique.

Objectif : Offrir aux résidents un lieu de détente et leur permettre un contact étroit avec la nature.



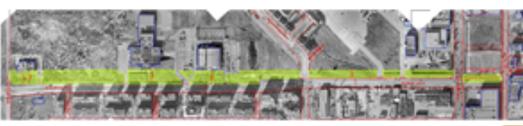


Volet « aménagement du territoire »

4. Secteur Thimers / Lucien-Thimers

Vision : Requalifier une enclave industrielle en un quartier résidentiel et en améliorer l'image générale.

Objectifs : Favoriser les déplacements piétonniers et cyclistes par une trame verte, favoriser la densité, la mixité des usages et la mixité sociale, offrir des espaces publics de qualité, aménager un corridor vert reliant le parc Tassé au futur parc linéaire au nord du secteur, créer un axe civique comprenant la Bibliothèque du Bois, le futur complexe sportif et le futur parc théâtre.





Volet « réglementation »

J'y crois J'Y VIS

...pour assurer la pérennité de nos actions...

Aménagement des espaces de stationnement axé sur le développement durable

Contexte : Depuis 2009, une nouvelle réglementation impose l'établissement d'un plafond du nombre de cases de stationnement par type de propriété et implique la réduction des ratios de cases de stationnement, de même que leur largeur minimale.

Objectifs : Diminuer les îlots de chaleur urbains, limiter par le verdissement l'empreinte écologique des aires de stationnement, favoriser le transport collectif ou actif.



20

Volet « réglementation »

J'y crois J'Y VIS

Règlement sur l'aménagement d'un service à l'auto

Contexte : En 2014, Saint-Laurent a adopté un règlement interdisant l'aménagement d'un service à l'auto pour les usages commerciaux situés dans les zones commerciales limitrophes à une zone autorisant un usage résidentiel.

L'adoption a été précédée par une séance de consultation publique.

Les commerces avec service à l'auto existants ont bénéficié d'un droit acquis.



Exemple de service à l'auto bénéficiant d'un droit acquis : 430, boulevard Marcel-Laurin

21

Chronologie de la mise en place de la nouvelle réglementation sur l'aménagement d'un service à l'auto

1 ^{er} avril 2014	Adoption du premier projet de règlement
30 avril 2014	Assemblée de consultation
6 mai 2014	Adoption du second projet
8 mai 2014	Avis sur les demandes de tenue de registre
8 au 12 mai 2014	Réception des demandes de tenue de registre
3 juin 2014	Adoption du règlement
13 juin 2014	Certificat de conformité – Entrée en vigueur



22

Volet « réglementation »

J'y crois J'Y VIS

Règlement sur l'aménagement d'un service à l'auto (suite...)

Ce qui a contribué au succès :

Argumentaire solide et cohérent avec le Plan d'urbanisme 2005, lequel donne une priorité aux piétons et aux déplacements actifs et collectifs en accord avec les principes du TOD (Transit-Oriented Development) et du développement durable.

23

Volet « réglementation »

J'y crois J'Y VIS

Règlement sur l'aménagement d'un service à l'auto (suite...)

Les défis rencontrés :

Présence de représentants de l'industrie lors des consultations publiques et des séances du conseil d'arrondissement évoquant différents arguments en lien avec les thèmes suivants :

- Les revenus rapportés par les services à l'auto.
- Les causes caritatives soutenues.
- Les enjeux environnementaux reliés à l'augmentation des espaces accordés au stationnement.
- Les besoins des personnes à mobilité réduite et des parents avec enfants.

24

Volet « réglementation »

J'y crois J'Y VIS

Règlement sur l'aménagement d'un service à l'auto (suite...)

Les retombées :

Après l'adoption de ce règlement par Saint-Laurent, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie s'est engagé dans un processus similaire de réglementation visant l'interdiction des services au volant. Il a adopté son règlement le 3 novembre 2014.

25

Annexe 12 : Présentation de Marvin Rotrand

<p>12 mai 2015</p> <p>FAVORISER UNE SAINTE ALIMENTATION : L'EXPÉRIENCE DES ÉLUS</p>   <p>M. Marvin Rotrand, conseiller municipal du district de Snowdon</p> 	 <p>Une mise en garde sur les contenants de boissons gazeuses en Californie</p> <p><small>STATE OF CALIFORNIA SAFETY WARNING: Drinking beverages with added sugars may increase the risk of obesity, diabetes, and tooth decay.</small></p> <p><small>STATE OF CALIFORNIA SAFETY WARNING: Drinking beverages with added sugars may increase the risk of obesity, diabetes, and tooth decay.</small></p>
 <p>L'importance de taxer les breuvages sucrés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe spéciale au Mexique : diminution de 4% de la consommation en un an ; - Des villes américaines ont l'intention d'instituer des taxes locales sur les boissons gazeuses. 	<p>Un engagement de l'industrie américaine des boissons gazeuses à réduire de 20 % la teneur en calories de ses boissons</p> 
 <p>Les embouteilleurs misent davantage sur les produits santé</p>	 <p>Boire une boisson sucrée... PAS tous les jours!</p> <p>Le conseil municipal de Montréal appuie la campagne de la Coalition Poids pour diminuer la consommation de boissons gazeuses</p>

Une meilleure information nutritionnelle sur les menus dans les chaînes de restauration rapide



Plus de salade, moins de sel

Au Royaume-Uni, les chaînes de restauration rapide se sont engagées à servir plus de salade et à réduire la quantité de sodium et de gras saturés dans leur menu.



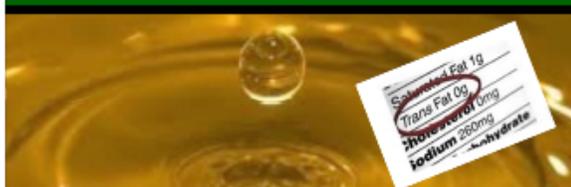
«Supersize me», une vraie catastrophe

La France s'apprête à bannir le remplissage illimité des boissons gazeuses.



Le débat arrive au Canada avec le dépôt du projet de loi 45 en Ontario.

Adoption d'une Politique sur les saines habitudes de vie dans CDN/NDG



Avec la mise en œuvre d'une campagne visant le remplacement des gras trans dans les aliments transformés.



La Politique en faveur des saines habitudes de vie de CDN/NDG a des objectifs ambitieux :



- Mode de vie : promouvoir l'activité physique ;
- Zonage : Favoriser l'accessibilité aux aliments santé (distance de marche) et le développement résidentiel vert;
- Machines distributrices : partenariat avec les organismes ;
- Habitudes alimentaires : promouvoir la consommation des fruits et légumes.



Favoriser les transports actifs et collectifs dans les nouveaux développements



Utiliser le zonage pour promouvoir l'implantation de fruiteries et de marchés de quartier sur les rues commerciales



Machines distributrices : dehors la malbouffe !



Sports, activités récréatives en plein-air et Politique nordique au programme



Merci de votre attention

Annexe 13 : Présentation de Jean-Philippe Vermette

Cultiver sa ville : l'expérience des élus



CC-BY-NC/128. Une ville de Toronto d'ici en octobre 2010.

Jean-Philippe Vermette, Directeur-général du Centre alimentaire Centre-Sud
Valérie Plante, conseillère de ville du district de Sainte-Marie, Arrondissement Ville-Marie

L'agriculture urbaine à Mtl en quelques chiffres

128 hectares en cultures
+ de 8000 parcelles de jardins communautaires
Près d'une centaine de jardins collectifs
Des milliers de jardins individuels
11 entreprises agricoles
389 ruches
3 champignonnières
Au moins 1 poulailler communautaire
Plusieurs plantations de houblons pour la bière du 375e
42% de la population montréalaise pratique l'agriculture urbaine

Vers une définition consensuelle de l'agriculture urbaine?

L'agriculture urbaine est...

Où? « localisée dans la ville ou à sa périphérie »

Quoi? les produits sont majoritairement destinés à la ville

Comment? pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et non agricole des ressources (sol, main d'œuvre, eau...), alternatives qui ouvrent sur des concurrences mais aussi des complémentarités (entre agriculture et ville) »

Moustier P, M'baye A, 1999

L'agriculture urbaine en quelques mots



Diabolo et l'AgriCité, 2010

Santé

Améliore la souplesse des articulations

Travaille son équilibre

Brûle des calories

Participe à réguler son poids et prévenir le diabète.

Sans compter la consommation de fruits et légumes frais sans herbicides et pesticides



Montréal, municipalité de Montréal

Aménagement urbain

Conflit d'usages de l'espace en ville

Densification versus agriculture

Embellissement et esthétique



Food Cities.com / Urban Agriculture and Community Gardens / La Ville de Montréal

Interactions sociales,
éducation et loisirs

Lieu de rencontre et d'échange
interculturel et
intergénérationnel

Participation citoyenne

Vie de quartier et sentiment
d'appartenance



Marsal, Murgela, Anika Zlot

Economie

Modèle commercial vs
modèle sociocommunautaire

Economie locale



Marsal, Murgela, Anika Zlot

Sécurité alimentaire

Tableau des productions

Essentiellement fruits et légumes

Faible pourcentage de l'apport
calorique quotidien

Jardins collectifs $1,06 \pm 0,6$ Kg/m²
 Jardins individuels entre $2,2 (\pm 0,7)$ et $4,2 (\pm 0,5)$ Kg/m²
 Culture en bacs $5,5 \pm 1,7$ Kg/m²
 Culture sur toit entre $9,1$ et $14,2$ Kg/m²
 Serre commerciale sur toit jusqu'à 30 Kg/m²

Environnement

Diminuer le ruissellement
80% du territoire est
minéralisé

Îlot de chaleur

Verdissement

Diminution du kilométrage
alimentaire



Marsal, Murgela, Anika Zlot

Pourquoi les villes devraient s'impliquer en
agriculture urbaine ? (et pourquoi j'ai décidé de
m'y impliquer!)

Le cas de l'arrondissement Ville-Marie

Approche transversale (alimentation, verdissement, aménagement, qualité de vie des
citoyens)

Approche constructive et positive

Rassembleur

Défis et contraintes

Coût du foncier élevé, plus particulièrement dans les quartiers centraux

Beaucoup de dossiers à gérer de front

Encore des gens à convaincre que l'agriculture urbaine et l'alimentation peut
aussi être de compétence municipale

6 mesures favorisant l'agriculture urbaine dans l'arrondissement Ville-Marie

L'arrondissement Ville-Marie autorise l'usage agricole sur tout type de zonage.

L'arrondissement Ville-Marie autorise le développement de projet temporaire d'agriculture urbaine sur des friches urbaines.

L'arrondissement Ville-Marie autorise la vente des produits issus de l'agriculture urbaine en cour avant et ce sur des étalages extérieurs dans certains secteurs autorisés par l'arrondissement.

L'arrondissement Ville-Marie favorise la végétalisation des toitures lors de nouvelles constructions ou de rénovation.

L'arrondissement Ville-Marie tend à améliorer le pourcentage de plantes comestibles dans l'aménagement de l'espace public et dans la distribution de fleurs aux citoyens du quartier.

Merci!



Communauté Comestible

• Questions/commentaires?